

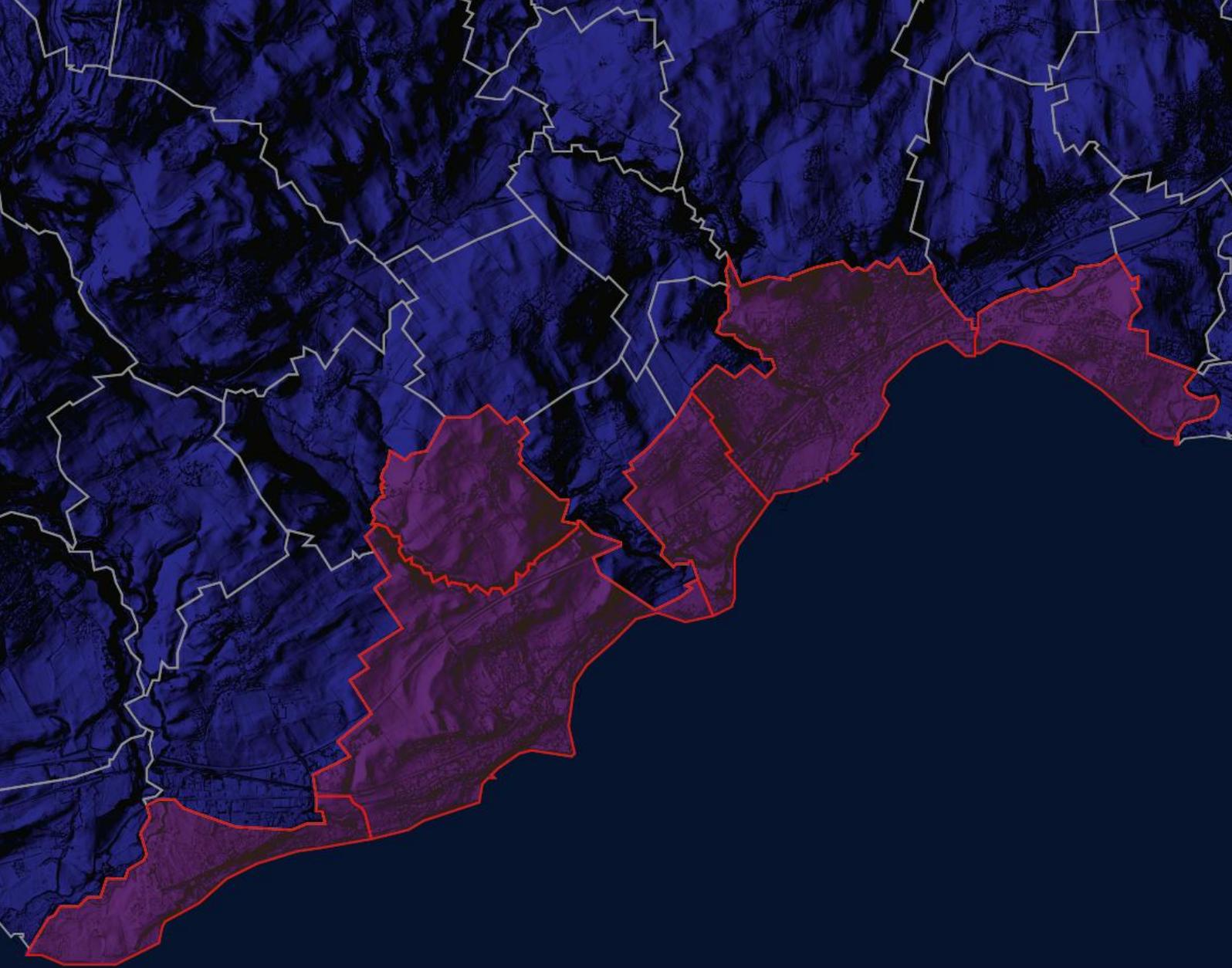


# 2023

## RAPPORT DE GESTION



**POLICE**  
RÉGION MORGES



**PRÉAVIS N° 01/03.2024**

**RAPPORT DU COMITÉ DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2023**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions :

1. de la loi du 28 février 1956 sur les communes (article 93c),
2. du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (article 34),
3. du règlement du Conseil intercommunal de l'Association de communes Police Région Morges du 27 novembre 2012 (article 68),

Le Comité de direction a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion de l'exercice 2023.

## SOMMAIRE

<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS .....</b>	<b>4</b>
<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>5</b>
<b>1 AUTORITÉS.....</b>	<b>6</b>
1.1 COMITÉ DE DIRECTION.....	6
1.2 CONSEIL INTERCOMMUNAL.....	9
1.3 COMMISSION DE POLICE.....	11
<b>2 ACTIVITÉS AU SENS LARGE .....</b>	<b>12</b>
2.1 CONTEXTE 2023 .....	12
2.2 L'INTÉGRATION ET « L'APPROPRIATION » DES NOUVELLES TECHNOLOGIES.....	13
2.3 DISPOSITIF DE SUIVI DES VICTIMES D'INFRACTIONS .....	14
2.4 REPORTAGE MAGAZINE FEMINA - « ALLEZ LES FILLES, ENGAGEZ-VOUS ».....	15
2.5 ÉVÉNEMENTS POLICE.....	16
2.6 PRÉVENTION.....	28
2.7 UNITÉ DE SURVEILLANCE DU TRAFIC (ST).....	33
2.8 PRESTATIONS CONTRACTUELLES.....	36
2.9 AMENDES D'ORDRE (HORS ASP ET HORS RADAR) .....	39
2.10 SECRÉTARIAT .....	40
2.11 POLICE DU COMMERCE .....	40
2.12 SERVICE DES INHUMATIONS .....	41
2.13 UNITÉ D'EXPLOITATION, SYSTÈMES D'INFORMATION ET LOGISTIQUE (ESIL) .....	41
2.14 CONDUITE ET GESTION DU PERSONNEL .....	43
2.15 FORMATIONS.....	46
2.16 INVENTAIRE DU MATÉRIEL DE POLICE .....	49
<b>3 ORGANISATION.....</b>	<b>51</b>
3.1 ORGANIGRAMME .....	51
3.2 COMMUNES MEMBRES .....	52
3.3 COMITÉ DE DIRECTION.....	53
3.4 CONSEIL INTERCOMMUNAL.....	54
3.5 COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES .....	55
<b>4 CONCLUSION.....</b>	<b>56</b>

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAE	Unité accueil et appui à l'engagement
APG/SGA	Société Générale d'Affichage
ASP	Assistant de sécurité publique
BLS/AED	Premières mesures de réanimation
CDPV	Conférence des Directeurs des Polices communales vaudoises
CEP	Conduite des engagements police
CIFPOL	Centre interrégional de formation de police
CODIR	Comité de direction
CORE	Collaboration renforcée
CCS	Conseil cantonal de sécurité
DGEJ	Direction générale de l'enfance et de la jeunesse
DOPER	Directive opérationnelle
ESIL	Unité d'exploitation, systèmes d'information et logistique
ETP	Équivalent temps plein
EVOPOL	Évolution du paysage policier vaudois
GMO	Groupement latin de maintien de l'ordre
ISP	Institut Suisse de Police
JEP	Journal d'événements de Police
LADB	Loi sur les auberges et les débits de boissons
LAVI	Loi sur l'Aide aux Victimes d'Infractions
LCI	Loi fédérale sur le commerce itinérant
LCR	Loi sur la circulation routière
LEAE	Loi fédérale sur l'exercice des activités économiques
OIP	Ordonnance sur l'indication des prix
OP	Opération
OPV	Organisation policière vaudoise
P	Primaire
PCP	Police communautaire et de prévention
PCV	Police cantonale vaudoise
PEF	Policier en formation
POLCOM	Polices communales vaudoises
PPI	Police de proximité et d'intervention
PRM	Police Région Morges
PST	Premiers secours tactiques
RC	Responsabilité civile
RD	Règlement sur les déchets
RESOP	Réserve opérationnelle
RP	Règlement de police
S	Secondaire
SAGA	Système d'aide à l'engagement
SGOV	Sous groupement opérationnel vaudois de maintien de l'ordre
SOPV	Société des Officiers des polices communales vaudoises
SP	Sécurité publique
ST	Unité Surveillance du trafic
STA	Swiss Training Academy SA
TCS	Touring club suisse

## PRÉAMBULE

Le rapport de gestion représente une collaboration collective des tous les services PRM, qui permet de mettre en valeur le travail accompli par notre Institution dans son ensemble. Déterminer le niveau de détail optimal constitue toujours un défi. Cependant, il est primordial pour une organisation publique telle que PRM de démontrer, à travers cet exercice, la plus grande des transparences concernant nos activités, tout en présentant les informations de manière attrayante et accessible à la lecture.

En ce qui concerne la structure du rapport, le message du Comité de direction ainsi que les activités institutionnelles législatives et exécutives font l'objet d'un premier chapitre, de même que la Commission de police directement subordonnée au Comité de direction. Comme l'année passée, un focus est réalisé sur le plan de législature 2021-2026 et son bilan au terme de l'année 2023. Ainsi, chaque objectif fait l'objet d'une évaluation réalisée à la lumière des actions mises en place dans le courant de l'année, dont certaines sont précisées.

Un important deuxième chapitre présente les chiffres et observations sur les activités opérationnelles et administratives 2023, tandis qu'un troisième chapitre est consacré à l'organisation de l'Association.



# 1 AUTORITÉS

## 1.1 COMITÉ DE DIRECTION

### 1.1.1 SON MESSAGE ET SES ACTIVITÉS

L'année 2023 s'est avérée moins intense que les années précédentes et la crise énergétique annoncée a été gérée de manière judicieuse. Bien que les points de rencontre d'urgence (PRU) aient été conceptualisés, ils n'ont pas été mis en place.

Le Centre d'entraînement au tir à Etoy, dont PRM est copropriétaire, est désormais opérationnel. Cette installation, de nouvelle génération, offre à nos policiers la possibilité de s'exercer au tir de manière dynamique et très proche de la réalité.

La révision des statuts et annexes de l'Association se poursuit. Les huit amendements proposés par la Commission ad hoc, en charge de l'étude du préavis, ont été validés par le Conseil intercommunal. Par la suite, les Municipalités ont été consultées et, en raison de leurs observations, le Comité de direction a décidé d'organiser une séance de discussions. La proposition issue de cette rencontre n'a pas été acceptée par la Commission Ad hoc, l'article 13 faisant notamment débat. Afin de parvenir à un consensus entre toutes les communes membres, en fin d'année, le Comité de direction a soumis aux Municipalités une nouvelle proposition, mettant l'accent sur une clé de répartition modifiée du nombre de délégués par commune. Cette proposition a obtenu un accord de principe à l'unanimité de toutes les Municipalités. Ainsi, cette variante sera présentée à une Commission ad hoc consultative du Conseil intercommunal début de l'année 2024.

Au mois d'octobre, PRM a accueilli un nouveau collaborateur quelque peu particulier. Néo, notre assistant virtuel, est dédié à répondre, en 9 langues, aux questions de la population 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. L'objectif de cette démarche innovante est d'établir une communication plus efficace, d'intégrer les nouvelles technologies et de démontrer que notre police est résolument tournée vers l'avenir.

L'effectif PRM est resté stable durant cette année. Le processus de recrutement mis en œuvre a permis d'identifier des candidats présentant les qualités requises pour assurer les différentes fonctions mises au concours. Dans le cadre de la relève policière, notre Association a inscrit pas moins de 4 aspirants à l'École de police, avec la nouveauté qu'ils suivront leur école avec les aspirants fribourgeois et non pas à l'École de Savatan. Cet engagement ainsi que les efforts réalisés dans la formation continue démontrent l'importance accordée à la formation au sein du Comité de direction.

La prévention occupe également une place centrale dans les préoccupations de notre Institution, et plusieurs initiatives ont été instaurées, souvent en étroite collaboration avec des partenaires locaux. En effet, un nombre important d'actions de prévention a été mis en œuvre, en particulier contre les incivilités. Ceci sans oublier un programme très dense de modules de prévention dans le cadre scolaire obligatoire et post-obligatoire.

Malgré les contraintes budgétaires et l'inflation en cours, le coût par habitant est resté stable, démontrant une gestion responsable des finances publiques.

En conclusion, notre police a parfaitement rempli sa mission cette année encore et elle démontre de bonnes prestations. Ainsi, le Comité de direction tient à exprimer ses sincères remerciements à l'ensemble des collaborateurs pour leur engagement et leur travail tout au long de l'année. Les remerciements s'adressent également aux membres du Conseil intercommunal, avec qui les échanges sont toujours orientés vers une police de proximité et de qualité.

#### 1.1.2 PLAN DE LÉGISLATURE 2021 - 2026 : ÉVALUATION DE L'ANNÉE 2023

Au terme de chaque année, un bilan est dressé pour évaluer les progrès réalisés dans le cadre du plan de législature. Ce bilan inclut une évaluation des sous-objectifs associés à chacun des 7 objectifs du plan. Ces objectifs sont évalués à la fois pour l'année en cours et, à la clôture de la législature, une synthèse globale sera réalisée pour récapituler l'ensemble des résultats obtenus.

En 2023, l'objectif visant à devenir un employeur attractif a été atteint grâce à plusieurs réalisations notables, telles que l'aménagement des locaux d'audition, l'acquisition d'un nouveau véhicule pour l'Unité signalisation, le maintien du niveau des formations continues par rapport à l'année précédente, ainsi que la mise en place de nouveaux cursus de formation. À titre d'exemple, la formation intitulée « Police et Société », initiée par PRM, est dispensée à l'ensemble du personnel des corps des polices communales.

Les conditions-cadres ont également été améliorées grâce à la mise en œuvre de la réorganisation de l'Unité accueil et aide à l'engagement (cf. point 2.14.1), avec l'engagement de personnel civil pour assurer la tenue de la centrale, permettant ainsi de libérer du personnel policier sur le terrain. En ce qui concerne le processus de recrutement, nous avons accéléré le temps nécessaire à la sélection des aspirants. De plus, nous avons mis à disposition du personnel des supports de communication sous forme de publications, leur permettant de diffuser nos offres d'emploi sur les réseaux sociaux via leurs profils personnels.

En matière d'évolution technologique, 2023 a marqué le lancement d'un E-guichet ainsi que le développement de notre agent virtuel Néo, capable de répondre en 9 langues aux questions posées via notre site Internet. Enfin, plusieurs actions de police de proximité ont été menées, dont certaines en collaboration avec les communes. Dès le mois de novembre, nous avons mis en place un dispositif de suivi des victimes d'infractions. Ce dispositif offre un accompagnement aux personnes victimes d'infractions qui en expriment le besoin, tout en permettant la détection des cas de violences domestiques.

Les objectifs du plan de législature, leur déclinaison et l'évaluation des actions menées sont présentés en page suivante.

<p><b>1. ÊTRE UN EMPLOYEUR ATTRACTIF</b></p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir un cadre de travail novateur, stimulant et répondant aux attentes du personnel <input type="checkbox"/></li> <li>Offrir une formation continue de qualité et des possibilités de développement ciblées au personnel et aux cadres <input type="checkbox"/></li> <li>Assurer la relève des cadres et l'écllosion des talents <input type="checkbox"/></li> </ul>	<p><b>2. GARANTIR LES CONDITIONS CADRES</b></p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser les coûts en conservant le cadre de CH 240.00/habitant <input type="checkbox"/></li> <li>Absorber les augmentations systémiques sans péjorer les prestations <input type="checkbox"/></li> <li>Maintenir le ratio au minimum de 1 policier pour 700 habitants <input type="checkbox"/></li> </ul>
<p><b>3. CONSOLIDER LA GOUVERNANCE</b></p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser la révision des statuts <input type="checkbox"/></li> <li>Réaliser la révision des règlements de police <input type="checkbox"/></li> <li>Assurer un lien solide par des échanges réguliers avec le Conseil intercommunal, les Municipalités et les Conseils communaux/ généraux <input type="checkbox"/></li> </ul>	<p><b>4. SUIVRE LES ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES</b></p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer les solutions de service à distance <input type="checkbox"/></li> <li>Garantir l'introduction du système opérationnel ODYSSEE <input type="checkbox"/></li> <li>Privilégier les solutions durables <input type="checkbox"/></li> </ul>
<p><b>5. AGIR EN PROXIMITÉ DE LA POPULATION</b></p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la prise en compte des nouvelles tendances dans les activités opérationnelles <input type="checkbox"/></li> <li>Devenir une plateforme d'échange et d'action coordonnée avec et entre les communes membres <input type="checkbox"/></li> <li>Agir de manière proactive dans le domaine des incivilités <input type="checkbox"/></li> </ul>	<p><b>6. PROMOUVOIR PRM</b></p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>Communiquer les prestations effectives aux exécutifs, législatifs et à la population <input type="checkbox"/></li> <li>Créer des actions de rencontre avec les citoyens <input type="checkbox"/></li> <li>Participer activement aux différents groupes de travail communaux et cantonaux <input type="checkbox"/></li> </ul>
<p><b>7. DÉVELOPPER LES SYNERGIES AVEC LES PARTENAIRES</b></p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>Travailler avec les partenaires institutionnels, Conférence des Directeurs des Polices communales vaudoises (CDPV), Société des Officiers des Polices communales vaudoises (SOPV), Conseil cantonal de sécurité (CCS), Police cantonale vaudoise (PCV), à l'élaboration de solutions communes pour relever les défis futurs <input type="checkbox"/></li> <li>Développer le partenariat stratégique avec la PCV sans concession sur l'action de proximité <input type="checkbox"/></li> <li>Harmoniser les pratiques et processus, afin de rendre le système «POLICE» plus compréhensible pour la population et le personnel <input type="checkbox"/></li> </ul>	

## 1.2 CONSEIL INTERCOMMUNAL

### 1.2.1 SES ACTIVITÉS ET DÉCISIONS

Le Conseil intercommunal, composé des 33 délégués des communes membres (point 3.4 du présent document), s'est réuni à 3 reprises à Préverenges.

- Séance du 28 mars :
  - sont déposés les préavis concernant
    - le rapport de gestion 2022 ;
    - les comptes de l'exercice 2022 ;
    - la modification des statuts et annexes de l'Association de communes Police Région Morges ;
  - est approuvée la réponse au postulat de Monsieur Maurice Jaton « Mise en place d'une Commission de police garantissant une meilleure neutralité, en intégrant une composante politique (non juridique, ni policière) dans ladite Commission.
- Séance du 30 mai :
  - sont approuvés les préavis relatifs à la gestion et les comptes de l'exercice 2022 ;
  - MM. Antoine Chappuis (Préverenges) et Jean-Claude Rochat (Tolochenaz) sont réélus en leur qualité de président et vice-président.
- Séance du 26 septembre :
  - est déposé et approuvé le préavis concernant le budget de l'exercice 2024 ;
  - est retiré le préavis portant sur la modification des statuts et annexes de l'Association ce communes Région Morges.
- Séance du 28 novembre :
  - En l'absence de dépôt ou de rapport de préavis, la séance est annulée.

### 1.2.2 POSTULAT(S) EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Aucun postulat en suspens.

### 1.2.3 VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2023

VŒU N° 1 - 2016

La commission demande au Comité de direction de poursuivre les travaux de finalisation pour un Règlement de police PRM coordonné, voire unifié.

#### Situation au 31 décembre 2023

*Le nouveau préavis relatif à la révision des statuts, découlant de la séance de discussions entre le Comité de direction et les Municipalités en janvier, a été déposé lors de la séance du Conseil intercommunal du 28 mars. Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission ad hoc, et dans le souci d'assurer une compréhension mutuelle et de favoriser la recherche de solutions*

*constructives, le Comité de direction a invité les membres de la Commission ad hoc à une rencontre. Dans le prolongement de cette réunion et d'entente avec la Commission ad hoc, le Comité de direction a pris la décision de retirer ledit préavis (séance du 26 septembre). L'objectif de cette démarche étant de permettre d'ouvrir la voie à une nouvelle proposition, qui sera élaborée de façon à mieux répondre aux besoins exprimés par la Commission ad hoc. Le processus de révision suit son cours.*

#### VCEU N° 1 - 2022

Préavis N° 07/09.2022 – Demande d'un crédit de CHF 324'000.00 pour l'acquisition de véhicules, selon une planification pour toute la durée de la présente législature (2021-2026).

La Commission de gestion et des finances n'est pas opposée à un crédit cadre qui permet une certaine souplesse dans les achats de véhicules selon les opportunités et besoins. Cependant, elle désire être mise au courant avant les futurs achats.

#### Réponse du Comité de direction

L'achat des différents véhicules pour toute la durée de la présente législature a été globalement approuvé par le biais du préavis cadre précité. Dès lors, le choix des véhicules ainsi que leur adjudication relèvent de la compétence du Comité de direction. En conséquence, le Conseil intercommunal sera informé de la décision du Comité de direction pour chaque acquisition.

#### Situation au 31 décembre 2023

*Le Comité de direction a notifié au Conseil intercommunal la récente acquisition du premier véhicule (utilitaire destiné à l'Unité de signalisation), et s'engage à maintenir une communication lors de chaque acquisition future.*

#### VCEU N° 1 - 2023

Préavis N° 02/03.2023 Comptes de l'exercice 2022.

La commission émet le vœu qu'à partir de l'année prochaine, elle puisse accéder plus largement aux documents comptables et profiter des explications des personnes responsables. Cela pourrait se faire en séance de jour, par exemple.

#### Réponse du Comité de direction

Les détails organisationnels seront convenus entre le Comité de direction et la Commission de gestion et des finances.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

#### Situation au 31 décembre 2023

*Le vœu étant réalisé, le Comité de direction propose de classer ce vœu.*

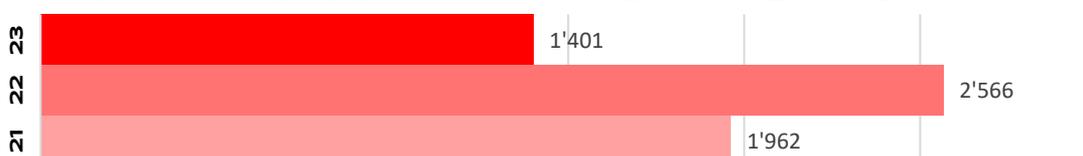
### 1.3 COMMISSION DE POLICE

La Commission de police a rendu 9'061 ordonnances pénales, dont 7'264 consécutives à des amendes d'ordre impayées. 1'401 concernent des dénonciations au Code de procédure civil pour des infractions sur le domaine privé et 396 relèvent d'infractions aux règlements communaux (règlement sur les déchets RD et règlement de police RP).

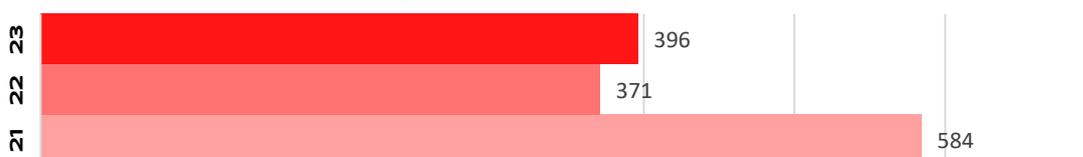
#### ORDONNANCES AMENDES IMPAYÉES



#### ORDONNANCES DÉNONCIATIONS DOMAINE PRIVÉ



#### INFRACTIONS AU RP ET RD



Il est observé, en 2023, une augmentation significative du nombre d'ordonnances pénales relatives aux amendes d'ordre impayées, ainsi qu'une nette baisse des infractions commises sur le domaine privé.

Au total, le nombre d'ordonnances est stable par rapport à l'année passée, tout comme le nombre d'oppositions traitées (1'150).

Pour rappel, l'opposition à une amende d'ordre se fait, soit par le biais d'un formulaire disponible sur le portail dédié aux amendes d'ordre, soit par écrit. De plus, le contrevenant a toujours la possibilité de refuser l'amende d'ordre, provoquant ainsi l'ouverture de la procédure pénale ordinaire après un délai de réflexion de 30 jours. Par conséquent, une ordonnance pénale lui est notifiée, à laquelle il peut faire opposition par écrit. Suite à cela, il est convoqué à une audience devant la Commission de police, à l'issue de laquelle un nouveau jugement est rendu. En cas de condamnation ou de confirmation de la condamnation, il reste la possibilité de faire appel pour que le dossier soit transmis au tribunal.

## 2 ACTIVITÉS AU SENS LARGE

### 2.1 CONTEXTE 2023

En 2022, le contexte de crise sanitaire avait progressivement laissé la place à une anticipation d'une crise énergétique majeure. Cela a exigé des cantons et des communes, en particulier des services centraux d'approvisionnement et de sécurité, de se préparer activement à cette éventualité. Au sein de PRM, la plupart des mesures prises en termes d'économie d'énergie et les efforts demandés au personnel ont été maintenus en 2023, devenus pour certains des comportements réguliers, voire de nouvelles habitudes.

En 2023, sur la scène internationale, la guerre en Ukraine, débutée en février 2022, s'est poursuivie, et les zones de conflits à travers le monde ont été en augmentation. En conséquence, les diverses crises humanitaires et migratoires dans différentes régions ont continué de provoquer des flux de réfugiés fuyant les conflits, la pauvreté et les crises climatiques. Ces mouvements ont eu des répercussions en Europe et même dans nos régions, où nous observons, en 2023, une activité marquée de cambriolages et de différents types de vols, avec une proportion significative des auteurs identifiés provenant d'origine Nord-africaine.

L'émergence de nouvelles technologies et l'évolution rapide de l'intelligence artificielle ont déjà entraîné des changements dans les comportements de la société, avec une hausse de la cybercriminalité et des coûts généraux causés par les cyberattaques. Cette augmentation est également observée de manière significative sur le secteur PRM en 2023. Ainsi, la défense contre les cyberattaques devient un enjeu majeur pour les entreprises.



*Photo créée à l'aide de l'intelligence artificielle*

En matière d'intelligence artificielle, l'un des défis majeurs est de bâtir une société numérique, avec une intelligence artificielle responsable du point de vue éthique, légal et environnemental. Certains États comme la Chine et les États-Unis ont investi plusieurs dizaines de milliards de dollars en 2022, avec l'objectif de faire émerger les futurs géants de l'intelligence artificielle. En qualité d'agent de police judiciaire et de prestataire de services de sécurité publique, la police est non seulement impactée, mais peut également jouer un rôle actif dans ce domaine.

## 2.2 L'INTÉGRATION ET « L'APPROPRIATION » DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Fort du constat et convaincue que l'intelligence artificielle et les nouvelles technologies représentent une opportunité, PRM a décidé d'accompagner cette évolution technologique et numérique en l'intégrant dans ses processus avec l'objectif de « se l'approprier ». Après le développement du site Internet et du E-guichet en 2022, l'agent virtuel nommé Néo a été mis à disposition des utilisateurs en 2023. Fonctionnant sur les bases de l'intelligence artificielle, il a capacité de répondre à des questions et de communiquer rapidement et efficacement dans plusieurs langues. Dans le monde de Néo, l'innovation rencontre la réalité et se met au service de notre population.



**NÉO, VOTRE AGENT VIRTUEL, RÉPOND À VOS QUESTIONS**

Hello, je suis l'assistant virtuel de la PRM. Que puis-je faire pour vous?

Comment obtenir une autorisation de stationnement ?

Ich habe meinen Personalausweis verloren, was kann ich tun ?

Un accès 24h/24 et 7j/7 à notre Chatbot afin de répondre à toutes vos questions en plusieurs langues

Obtenez rapidement des réponses complètes à toutes vos questions

Accédez aux informations de votre police de proximité sur la base de sources dédiées

TESTEZ-MOI

PRM-VD.CH

« VOUS DONNER TOUS LES JOURS TOUTES LES RAISONS DE NOUS FAIRE CONFIANCE »

Les services proposés sont les suivants :

- 1) **Un univers virtuel à travers 9 langues :** avec la capacité de communiquer en 9 langues différentes, notre agent virtuel s'adresse à une population diversifiée, brisant les barrières linguistiques et rendant notre site Internet accessible à toutes et à tous, quels que soient les horizons culturels. Cette offre s'adapte ainsi à un tissu économique régional et à une société qui est de plus en plus internationalisée.
- 2) **Disponibilité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 :** notre Chatbot répond aux questions posées et fournit des informations à tout moment du jour ou de la nuit, en dehors des heures de bureau traditionnelles, et évidemment quel que soit le lieu de la connexion.
- 3) **Des réponses instantanées :** Néo fournit également des réponses de manière instantanée, améliorant ainsi l'efficacité des interactions en ligne. Les utilisateurs obtiennent rapidement les informations dont ils ont besoin, ce qui contribue à une expérience plus fluide et agréable pour les utilisateurs.

- 4) **Une évolution continue et une qualité de l'information** : Néo est conçu pour apprendre en continu. Les mises à jour régulières et l'évolution constante de ses capacités garantissent que notre plateforme reste à la pointe de la technologie, offrant à nos utilisateurs une expérience toujours optimale. Cependant, il est important de relever que la base de données alimentant Néo est strictement contrôlée par PRM, et que cet outil ne parcourt pas Internet pour collecter des informations. Cette approche garantit un contrôle rigoureux sur la qualité des réponses fournies, réduisant ainsi le risque de diffusion d'informations erronées.

## 2.3 DISPOSITIF DE SUIVI DES VICTIMES D'INFRACTIONS

En Suisse, en 2022, la police a enregistré 19'978 infractions liées à la violence domestique, soit une augmentation de 3,3% par rapport à l'année précédente. Dans cette même période, 25 homicides ont été recensés dans le cadre privé, dont 16 ont eu lieu au sein de relations de couple actuelles ou passées, impliquant 15 femmes et un homme.



En Suisse, un plan d'action national a été mis en place pour mettre en œuvre la Convention d'Istanbul, qui vise à réduire la violence à l'égard des femmes et les violences domestiques. Ce plan a pour objectif de renforcer la sécurité individuelle au sein de la population, en mettant particulièrement l'accent sur la protection des groupes vulnérables.

La moyenne statistique des dernières années révèle qu'environ 40 cas de violences domestiques sont recensés annuellement dans notre secteur d'intervention. Face à ce constat et avec le but de renforcer notre action contre ce type d'infraction, un dispositif de suivi des victimes a été mis en place, s'inscrivant dans le cadre de la prise en charge des victimes de violences domestiques, ainsi que d'autres victimes conformément à la Loi sur l'Aide aux Victimes d'Infractions (LAVI).

Ce dispositif se matérialise par un suivi des interventions, assuré par la responsable du dispositif en fonction de leur degré de priorité, et par la suite transmis aux policiers spécialisés. Il permet également la détection des situations par le personnel policier, qui peut transmettre les éléments de ses observations à la responsable du dispositif.

Bien que lancé officiellement le 24 novembre 2023, ce dispositif a été initié courant 2023. Au 31 décembre, 102 suivis ont été effectués, dont 6 ont nécessité un complément de plainte ou un rapport de renseignement ; un cas a nécessité une nouvelle procédure pour violence domestique. Les retours des victimes suite à cette prise de contact ont été positifs.

Dans le cadre de la Journée de la violence envers les femmes le 25 novembre 2023, PRM a été présente avec un stand, en collaboration avec divers services de la ville, afin de marquer le lancement du dispositif. Il convient de souligner l'implication remarquable de l'agente Clémentine Vernet qui a proposé, conceptualisé et mis en place ce dispositif au sein de PRM.



## 2.4 REPORTAGE MAGAZINE FEMINA - « ALLEZ LES FILLES, ENGAGEZ-VOUS »



© Photo - Sophie Brasey / Femina

Dans le but de mieux comprendre le quotidien d'une agente de police à PRM, une journaliste du magazine Femina a accompagné deux de nos policières sur le terrain durant plusieurs services de jour et de nuit. Les échanges ont permis à la journaliste de prendre conscience de l'importance des qualités personnelles et humaines requises pour exercer la fonction de policière. Elle a également pu observer que la majorité des interactions avec la population nécessitent, avant tout, une compréhension psychologique et que les patrouilles mixtes, composées d'une femme et d'un homme, se révèlent une approche caractérisée par une dimension plus humaine.

L'article est disponible sur le site Internet : <https://www.prm-vd.ch/actualites/article-femina-du-25-juin-2023--reportage-dans-la-police-de-morges--allez-les-filles-engagez-vous--6741>.



© Photo - Sophie Brasey / Femina

## 2.5 ÉVÉNEMENTS POLICE

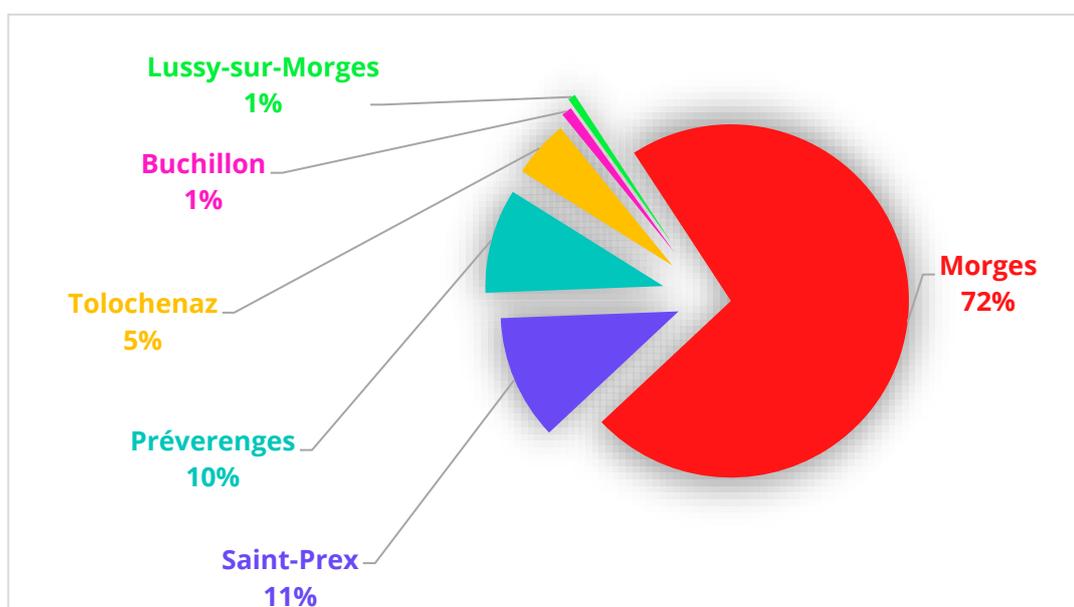
### 2.5.1 SUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR ET HORS SECTEUR

#### PRÉSENTATION DES CHIFFRES

En 2023, le nombre d'événements répertoriés sur le secteur PRM s'élève à 5'759 (5'462 en 2022). À celui-ci s'ajoutent 123 événements survenus hors secteur, pour lesquels PRM s'est rendue en primo-intervenant ou en renfort.

L'augmentation de 9% entre les chiffres 2022 et 2023 s'explique, en grande partie, par la création d'événements dans le cadre du dispositif de suivi des victimes et par la rédaction d'événements liés aux informations reçues. En effet, depuis 2023 toute information pertinente reçue entraîne l'ouverture d'un événement, ce qui permet de conserver une trace claire pour faciliter la gestion opérationnelle et d'éventuels suivis ultérieurs.

De plus, il est à relever que PRM a donné suite à 6 violences domestiques, qui n'avaient pas de lien avec son secteur. Les événements sont répartis de la manière suivante :



En plus des événements ci-dessus, les agents ont effectué 12'382 heures de missions ordonnées (14'102 heures en 2022). Au total, 624 heures de patrouilles pédestres et 1'249 heures ont été effectuées en fonction des problématiques du moment et/ou des demandes spécifiques des communes partenaires. Parmi des exemples concrets, nous pouvons citer les demandes de contrôles de circulation dans les zones riveraines et le déploiement de personnel policier dans certains quartiers à des heures spécifiques.

Pour une meilleure compréhension, il convient de préciser que dans les tableaux et graphiques qui suivent, les types d'événements liés aux vols de véhicules ont été divisés en deux catégories distinctes. Ceci permet de distinguer les vols de véhicules en tant que tels, des vols commis à l'intérieur ou sur les véhicules. Les nouveaux paramètres de recherche utilisés pour établir les statistiques ont généré des variations de chiffres entre les années 2021 et 2022.

## TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Types d'événements	2021	2022	2023
Total	5392	5462	5759
Accidents de la circulation	258	265	298
Avec dommages matériels	174	165	185
Avec blessé(s)	35	37	44
Avec fuite	49	63	69
Violences domestiques	36	47	30
Avec expulsion de l'auteur	10.0%	17.0%	23.3%
Troubles de l'ordre public/nuisances sonores		402	494
Événements liés au Code Pénal	1017	978	913
Dont vols/escroqueries	281	231	331
Dont cybercriminalité	93	67	155
Dont vols de véhicules	26	48	77
Dont vols dans/sur des véhicules	13	36	73
Dont cambriolages	103	150	191
Dont dommages à la propriété	156	131	153
Stupéfiants	120	189	132
Infractions à la circulation routière	346	456	337
Dont sur sollicitation	71	51	51
Dont ivresse au volant	63	89	66
Dont conduite sous stupéfiants	20	16	10
Individus perturbés		311	315
Litiges		245	275
Contrôles d'identités		491	420
Animaux		254	237
Événements PRM hors secteur		177	132
Prises de plaintes hors secteurs		381	383

### ÉVÉNEMENTS



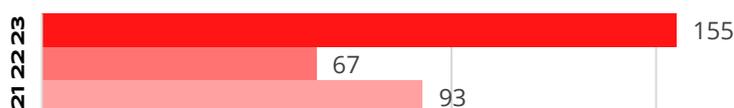
### ACCIDENTS DE LA CIRCULATION



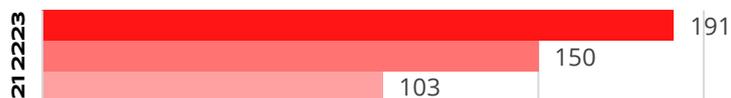
### VIOLENCES DOMESTIQUES



### CYBERCRIMINALITÉ



### CAMBRIOLAGES



### DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ



### STUPÉFIANTS



### INFRACTIONS À LA CIRCULATION ROUTIÈRE



## 2.5.2 ÉVÉNEMENTS SUR LA COMMUNE DE MORGES

Types d'événements	2021	2022	2023
Total	3875	4128	4154
Accidents de la circulation	181	188	199
Avec dommages matériels	123	124	130
Avec blessé(s)	26	23	25
Avec fuite	32	41	44
Violences domestiques	25	30	13
Avec expulsion de l'auteur	12.0%	16.7%	46.0%
Troubles de l'ordre public/nuisances sonores		290	316
Événements liés au Code Pénal	762	714	653
Dont vols/escroqueries	243	202	281
Dont cybercriminalité	64	37	92
Dont vols de véhicules	22	37	56
Dont vols dans/sur des véhicules	7	30	54
Dont cambriolages	70	92	111
Dont dommages à la propriété	83	100	98
Stupéfiants	96	157	116
Infractions à la circulation routière	213	331	244
Dont sur sollicitation	43	34	30
Dont ivresse au volant	36	62	58
Dont conduite sous stupéfiants	10	13	6
Individus perturbés		242	236
Litiges		175	199
Contrôles d'identités		413	366
Animaux		146	134

### ÉVÉNEMENTS



### ACCIDENTS DE LA CIRCULATION



### VIOLENCES DOMESTIQUES



### CYBERCRIMINALITÉ



### VOLS DE VÉHICULES



### CAMBRIOLAGES



### STUPÉFIANTS



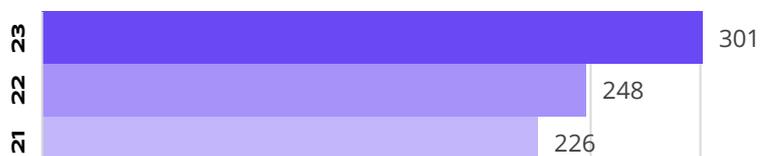
### INFRACTIONS À LA CIRCULATION ROUTIÈRE



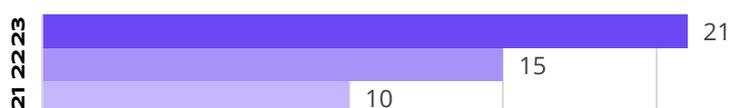
## 2.5.3 ÉVÉNEMENTS SUR LA COMMUNE DE TOLOCHENAZ

Types d'événements	2021	2022	2023
Total	226	248	301
Accidents de la circulation	10	15	21
Avec dommages matériels	9	10	13
Avec blessé(s)	0	1	3
Avec fuite	1	4	5
Violences domestiques	0	3	6
Avec expulsion de l'auteur	0.0%	0.0%	0.0%
Troubles de l'ordre public/nuisances sonores		21	22
Événements liés au Code Pénal	39	41	50
Dont vols/escroqueries	5	7	6
Dont cybercriminalité	7	5	14
Dont vols de véhicules	1	2	2
Dont vols dans/sur des véhicules	0	0	4
Dont cambriolages	7	11	22
Dont dommages à la propriété	14	9	7
Stupéfiants	0	4	6
Infractions à la circulation routière	33	26	16
Dont sur sollicitation	10	3	3
Dont ivresse au volant	7	6	0
Dont conduite sous stupéfiants	1	1	2
Individus perturbés		2	14
Litiges		7	11
Contrôles d'identités		14	4
Animaux		34	20

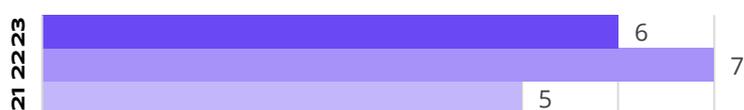
### ÉVÉNEMENTS



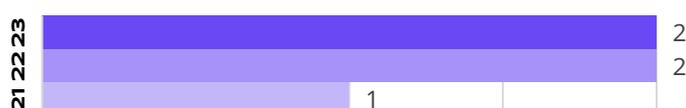
### ACCIDENTS DE LA CIRCULATION



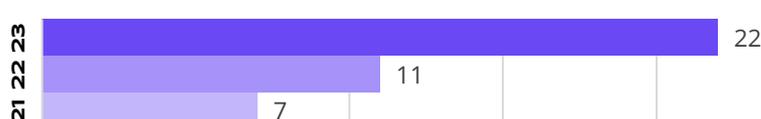
### VOLS/ESCROQUERIES



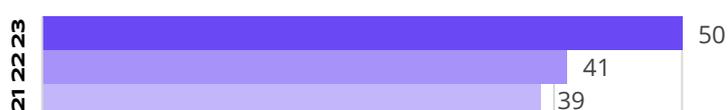
### VOLS DE VÉHICULES



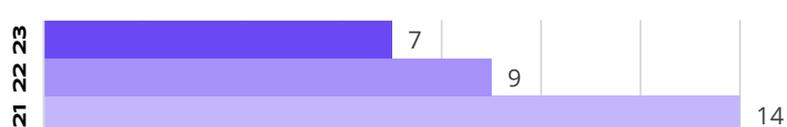
### CAMBRIOLAGES



### ÉVÉNEMENTS LIÉS AU CODE PÉNAL



### DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ

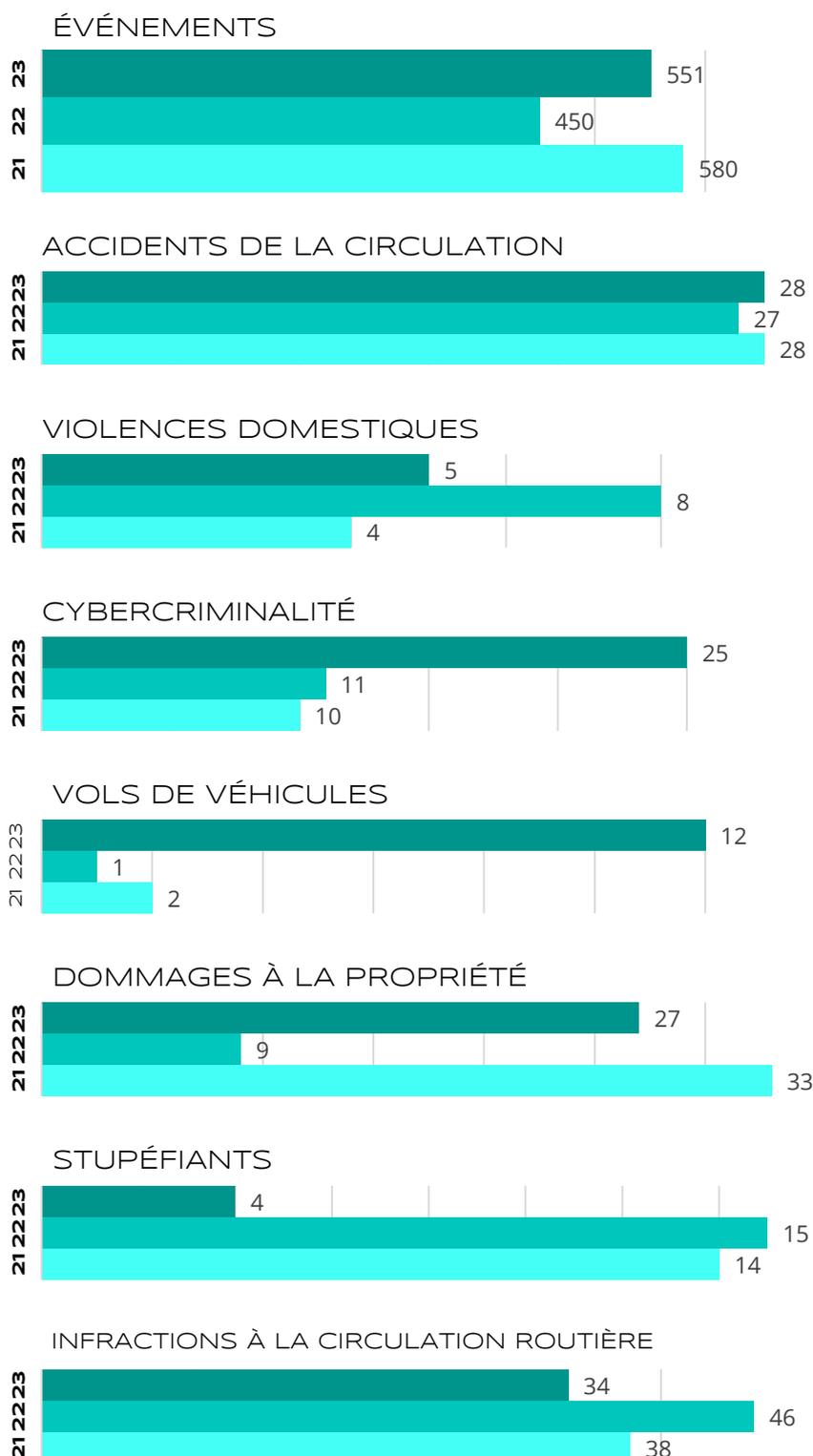


### INFRACTIONS À LA CIRCULATION ROUTIÈRE



## 2.5.4 ÉVÉNEMENTS SUR LA COMMUNE DE PRÉVERENGES

Types d'événements	2021	2022	2023
Total	580	450	551
Accidents de la circulation	28	27	28
Avec dommages matériels	17	13	17
Avec blessé(s)	3	5	4
Avec fuite	8	9	7
Violences domestiques	4	8	5
Avec expulsion de l'auteur	0.0%	25.0%	20.0%
Troubles de l'ordre public/nuisances sonores		34	78
Événements liés au Code Pénal	108	105	108
Dont vols/escroqueries	13	11	16
Dont cybercriminalité	10	11	25
Dont vols de véhicules	2	1	12
Dont vols dans/sur des véhicules	3	1	10
Dont cambriolages	11	20	22
Dont dommages à la propriété	33	9	27
Stupéfiants	14	15	4
Infractions à la circulation routière	38	46	34
Dont sur sollicitation	5	7	10
Dont ivresse au volant	8	6	5
Dont conduite sous stupéfiants	5	1	1
Individus perturbés		16	21
Litiges		43	24
Contrôles d'identités		30	20
Animaux		37	32



## 2.5.5 ÉVÉNEMENTS SUR LA COMMUNE DE SAINT-PREX

Types d'événements	2021	2022	2023
Total	592	547	658
Accidents de la circulation	37	31	42
Avec dommages matériels	23	17	21
Avec blessé(s)	6	8	9
Avec fuite	8	6	12
Violences domestiques	7	6	5
Avec expulsion de l'auteur	10.0%	16.7%	0.0%
Troubles de l'ordre public/nuisances sonores		45	71
Événements liés au Code Pénal	88	100	83
Dont vols/escroqueries	19	10	25
Dont cybercriminalité	12	14	20
Dont vols de véhicules	1	8	6
Dont vols dans/sur des véhicules	3	5	5
Dont cambriolages	9	20	27
Dont dommages à la propriété	23	10	18
Stupéfiants	10	12	4
Infractions à la circulation routière	49	48	39
Dont sur sollicitation	12	7	8
Dont ivresse au volant	11	13	2
Dont conduite sous stupéfiants	2	1	1
Individus perturbés		47	43
Litiges		26	38
Contrôles d'identités		29	28
Animaux		33	46

### ÉVÉNEMENTS



### VIOLENCES DOMESTIQUES



### VOLS/ESCROQUERIES



### VOLS DE VÉHICULES



### CAMBRIOLAGES



### DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ



### STUPÉFIANTS



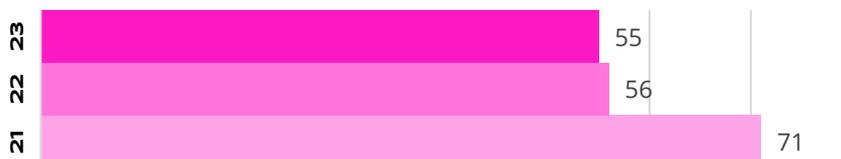
### INFRACTIONS À LA CIRCULATION ROUTIÈRE



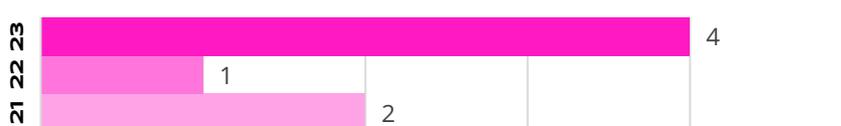
## 2.5.6 ÉVÉNEMENTS SUR LA COMMUNE DE BUCHILLON

Types d'événements	2021	2022	2023
Total	71	56	55
Accidents de la circulation	2	1	4
Avec dommages matériels	2	0	2
Avec blessé(s)	0	0	2
Avec fuite	0	1	0
Violences domestiques	0	0	0
Avec expulsion de l'auteur	0.0%	0.0%	0.0%
Troubles de l'ordre public/nuisances sonores		10	7
Événements liés au Code Pénal	14	11	11
Dont vols/escroqueries	0	0	0
Dont cybercriminalité	0	0	1
Dont vols de véhicules	0	0	1
Dont vols dans/sur des véhicules	0	0	0
Dont cambriolages	4	6	5
Dont dommages à la propriété	3	3	2
Stupéfiants	0	1	1
Infractions à la circulation routière	11	4	2
Dont sur sollicitation	1	0	0
Dont ivresse au volant	1	1	0
Dont conduite sous stupéfiants	1	0	0
Individus perturbés		4	0
Litiges		2	2
Contrôles d'identités		4	2
Animaux		3	4

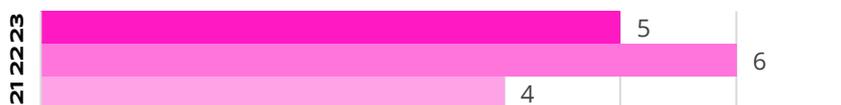
### ÉVÉNEMENTS



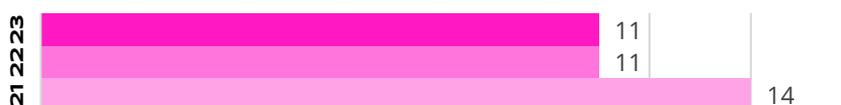
### ACCIDENTS DE LA CIRCULATION



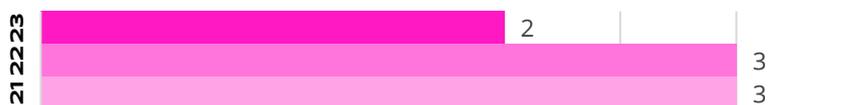
### CAMBRIOLAGES



### ÉVÉNEMENTS LIÉS AU CODE PÉNAL



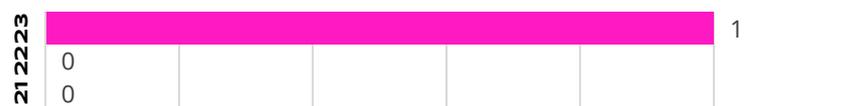
### DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ



### INFRACTIONS À LA CIRCULATION ROUTIÈRE

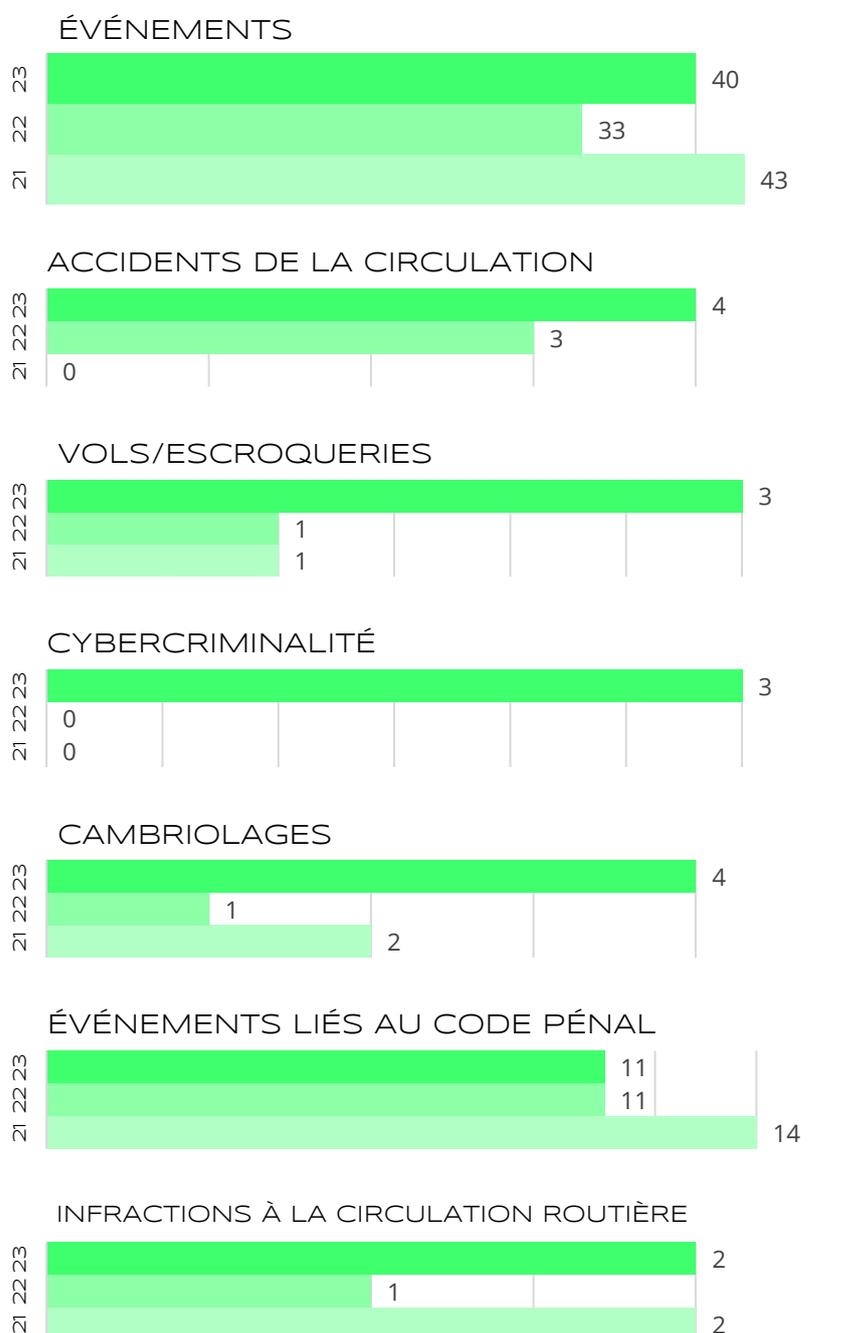


### VOLS DE VÉHICULES



## 2.5.7 ÉVÉNEMENTS SUR LA COMMUNE DE LUSSY-SUR-MORGES

Types d'événements	2021	2022	2023
Total	43	33	40
Accidents de la circulation	0	3	4
Avec dommages matériels	0	1	2
Avec blessé(s)	0	0	1
Avec fuite	0	2	1
Violences domestiques	0	0	1
Avec expulsion de l'auteur	0.0%	0.0%	100.0%
Troubles de l'ordre public/nuisances sonores		2	0
Événements liés au Code Pénal	14	11	11
Dont vols/escroqueries	1	1	3
Dont cybercriminalité	0	0	3
Dont vols de véhicules	0	0	0
Dont vols dans/sur des véhicules	0	0	0
Dont cambriolages	2	1	4
Dont dommages à la propriété	0	0	1
Stupéfiants	0	0	1
Infractions à la circulation routière	2	1	2
Dont sur sollicitation	0	0	0
Dont ivresse au volant	0	1	1
Dont conduite sous stupéfiants	0	0	0
Individus perturbés		0	1
Litiges		1	1
Contrôles d'identités		1	0
Animaux		1	1



## 2.5.8 PLAINTES

### NOMBRE TOTAL DE DÉPÔTS DE PLAINTES

Les services PRM ont enregistré 913 plaintes pénales concernant des affaires où :

- le domicile de la victime est le for du délit sont sur notre secteur ;
- le domicile de la victime est hors secteur, mais le for du délit est sur notre secteur ;
- le domicile de la victime est sur notre secteur, mais le for du délit est hors secteur.

De plus, PRM a recensé 383 plaintes pénales liées à des infractions perpétrées en dehors des limites des communes du secteur, au profit de plaignants également domiciliés en dehors de notre secteur. La disponibilité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 de notre poste de police, le seul sur le district, contribue largement au fait que de nombreuses victimes choisissent de déposer leur plainte dans nos locaux.



## 2.5.9 ENGAGEMENTS CANTONAUX ET INTERCANTONAUX

L'ensemble de ces engagements peut être imposé par les Lois sur la Police cantonale vaudoise et sur l'Organisation policière vaudoise. En 2023, pour PRM, ils ont généré la mise à disposition de policiers pour le nombre de jours d'engagements comme suit :

Type	Définition	Jours engagements
<b>SGOV</b> Sous groupement opérationnel vaudois de maintien de l'ordre	La Police cantonale vaudoise et les polices communales regroupées sur le territoire vaudois uniquement, dans le sous-groupement opérationnel vaudois de maintien de l'ordre.  Grandes manifestations (par exemple Jeux olympiques de la jeunesse, matchs à risques, sommets diplomatiques, etc.)	<b>29</b> Dont 16 pour le Traité de Lausanne et 13 pour la visite du Président MACRON
<b>GMO</b> Groupement latin de maintien de l'ordre	Groupement formé par les polices de Romandie et du Tessin pour des engagements nécessitant un important dispositif policier, principalement sur le territoire d'un membre du groupement. Il peut également être engagé au niveau national.  Divers sommets internationaux, sommet de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Forum économique de Davos.	<b>11</b>
<b>RESOP</b> Réserve opérationnelle	Réserve créée dans le cadre de la pandémie COVID-19 dans le but de disposer d'effectifs supplémentaires dans le canton en fin de semaine, en raison des différents événements spontanés qui génèrent des troubles de l'ordre public, généralement engagée les vendredis et samedis soir, entre 20h00 et 05h00.	<b>9</b>

Type	Définition	Jours engagements
<b>OP MERCATO</b>	Cette opération est l'engagement des forces de police vaudoise pour les matchs de football et les matchs de hockey sur le territoire du canton.	<b>35</b>
<b>TOTAL</b>		<b>84</b>

## TRAITÉ DE LAUSANNE

L'année 2023 a marqué le 100<sup>e</sup> anniversaire de la ratification du traité de Lausanne, lequel représente un enjeu symbolique et politique fort pour les populations impactées. Les communautés Turques et Kurdes entendaient commémorer ce moment particulier de leur histoire par des cérémonies et des rassemblements, notamment le 22 juillet.

Pour rappel, l'Empire ottoman a été vaincu au terme de la Première Guerre mondiale et dès 1920, un premier accord a dessiné l'avenir du Proche-Orient et conduit la Turquie au bord de la guerre civile. Face à ce constat, un nouveau traité de paix a été signé au Palais de Rumine à Lausanne, le 24 juillet 1923, consacrant les frontières de la Turquie, dite moderne, et renonçant également à l'autodétermination du peuple kurde. Le Traité de Lausanne est le seul, parmi les accords passés au lendemain de la « Grande Guerre », qui continue à déployer ses effets.

Afin d'encadrer les festivités et d'éviter des affrontements entre le peuple Turc et Kurde un important dispositif policier a été mis sur pied. Dans le cadre de cette opération, PRM a mis 16 personnes à disposition du SGOV.

## VISITE OFFICIELLE DU PRÉSIDENT FRANÇAIS EN TERRE VAUDOISE

Les 15 et 16 novembre, notre pays a accueilli Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République française, pour une visite d'État. Le 16 novembre, la Délégation française était en visite en terre Romande et un débat ouvert au public a été organisé à l'Université de Lausanne.

Pour garantir la sécurité de nos invités ainsi que celle des différents sites affectés, la Police cantonale a sollicité l'engagement du SGOV et 13 de nos collaborateurs ont été détachés.

## OPÉRATION MERCATO

Depuis la reprise du championnat de football au mois de juillet, le canton de Vaud a vu 3 équipes évoluer au niveau de la première division et une en seconde division. Il est à noter qu'aucune équipe vaudoise n'évoluait en première division la saison dernière.

Afin d'assurer la sécurité des citoyens et de prévenir tout potentiel débordement lors des nombreuses rencontres planifiées, toutes les forces de police du canton ont été mobilisées, aussi bien pour le maintien de l'ordre que pour assurer la sécurité publique, autour des stades concernés et sur les chemins d'accès. Dans le cadre de cette opération, en 2023, PRM a été impactée par 35 engagements.

## 2.5.10 OPÉRATIONS PRM

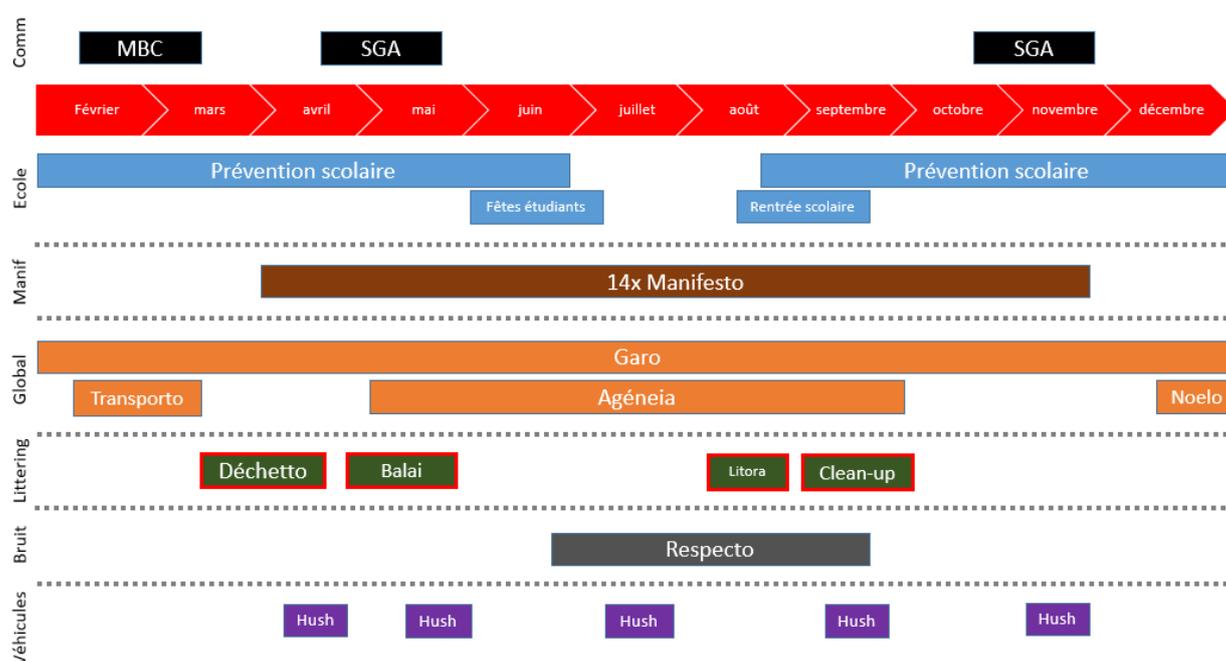
### LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS

Face au constat de l'augmentation des incivilités, une décision a été prise en 2022 de lancer une campagne de lutte contre ces comportements. Les principales lignes directrices de cette campagne comprenaient :

- agir de manière proactive ;
- développer des synergies avec les partenaires ;
- mettre en place une communication ciblée ;
- créer du matériel de prévention.

En 2023, dans la continuité des initiatives lancées l'année précédente, plusieurs opérations ont été planifiées tout au long de l'année, prenant en compte les différentes formes d'incivilités. Les partenaires impliqués ont souligné la qualité de la collaboration et exprimé le désir de pérenniser cette démarche en développant des actions communes.

### CALENDRIER DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN 2023



Cette campagne a généré :

- 1'779 engagements, dont la majorité dans le cadre de l'OP GARO (1'617). Cette opération a pour objectif de marquer une présence sécuritaire, à la fois préventive et répressive dans les gares de notre secteur ainsi que dans leurs environs. Cette mesure s'inscrit dans le contexte des importantes affluences de voyageurs dans ces zones ;
- 2'356 heures 30 minutes de présence, dont 1'700 pour l'OP GARO ;

Au niveau de la communication, plusieurs axes ont été développés :

- 2 semaines de campagne d'affichage APG/SGA (50 affiches) ;
- 20 affiches A1 installées aux abords des plages et lieux de manifestations ;
- 400 ballons biodégradables «J'M ma région » distribués ;
- 100 sacs réutilisables et 100 ecobox ont été distribués aux personnes rencontrées en rue.



Par le passé, PRM a reçu des retours sur le sentiment d'insécurité des chauffeurs de la Société Transports de la région Morges Bière Cossonay SA (MBC) concernant la place de la Gare de Morges. Ces chauffeurs ont fait part de leur satisfaction quant à leur sentiment de sécurité, même en soirée, et ont remarqué une nette amélioration en ce qui concerne les diverses incivilités qu'ils avaient pu observer par le passé.

## 2.5.11 UNITÉ ACCUEIL ET APPUI À L'ENGAGEMENT (AAE)

En 2023, l'Unité a :

- géré une moyenne de 135 appels par jour ;
- accueilli environ 50 à 55 personnes en présentiel par jour ;
- délivré plus de 866 autorisations de stationnement sur l'année en ville ;
- recensé 589 objets trouvés ;
- procédé à 2'430 encaissements.

## 2.6 PRÉVENTION

### 2.6.1 DÉVELOPPEMENT DE L'OPÉRATION « SKI CONTACT »

Suite au bilan positif de la première participation en 2022 aux camps de ski avec les élèves du Collège de Saint-Prex, les directions scolaires de Morges Beausobre et de Préverenges ont également sollicité la présence de personnel PRM lors de leurs camps de ski.



Au cours de cette année, la brigade PCP a participé à trois camps, composés de plus de huit classes. L'objectif principal était d'accompagner des classes considérées comme "difficiles" afin de renforcer le lien entre les adolescents et la police. À la fin de chaque journée de ski, après avoir partagé un repas, un forum de discussions a été organisé sous forme de questions-réponses.

Les questions posées par les élèves sur des thèmes prédéfinis, tels que les stupéfiants, l'alcool, les incivilités et les réseaux sociaux, ainsi que la législation associée, parviennent à la brigade environ quinze jours avant le début du camp. Grâce à un contexte plus favorable, il est intéressant de constater que les questions soumises par les jeunes diffèrent de celles posées lors des visites traditionnelles en classe.



## 2.6.2 PRÉVENTION CRIMINALITÉ

Au cours de l'année 2023, la brigade PCP a été sollicitée à une quinzaine d'occasions pour résoudre des situations conflictuelles entre élèves. La plupart de ces cas ont été signalés par les établissements scolaires et englobent des problématiques telles que l'intimidation entre élèves, le droit à l'image, les insultes et les fausses rumeurs.

Il arrive également que les parents contactent directement la PRM, surtout lorsque les incidents surviennent en dehors du cadre scolaire. Dans de tels cas, les directions concernées sont informées de manière à les tenir au courant de la situation.

La brigade a aussi mené une dizaine de conciliations, que ce soit dans nos locaux ou dans les bureaux des directions des établissements scolaires, en présence des directeurs, doyens ou enseignants. Ces interventions ont été appréciées, tant de la part des directions scolaires que des parents et des résultats positifs ont été obtenus.

Au cours de cette année, la PCP a également travaillé en étroite collaboration avec la Division mineurs de la Police cantonale vaudoise sur plusieurs affaires.

En réponse à deux événements particuliers, la brigade a dû intervenir auprès des classes de 10<sup>e</sup> année pour rappeler la Loi. Le cours portait essentiellement sur les fausses rumeurs, la diffamation/calomnie ainsi que le droit à l'image. Il est constaté une augmentation des interventions en milieu scolaire, notamment en ce qui concerne les phénomènes liés aux réseaux sociaux.

Actions particulières conduites auprès de mineurs :

Année	Nombre de cas particuliers	Nombre de jeunes suivis
<b>2021</b>	13	1
<b>2022</b>	10	3
<b>2023</b>	22	2

## 2.6.3 PRÉVENTION CAMBRIOLAGE

Durant l'année 2023, deux campagnes de prévention ont été menées pour sensibiliser les citoyens au phénomène des cambriolages. Diverses actions ont été déployées, telles que la tenue de stands dans des surfaces commerciales, au centre-ville, à la déchetterie ainsi que la présence de patrouilles pédestres dans des quartiers résidentiels. Au total 22 heures ont été consacrées à ces initiatives et plus de 150 personnes ont été rencontrées.

Lors de ces événements, divers prospectus, en lien avec la sécurité, et des minuteurs ont été distribués. La brigade a également fourni des conseils pratiques aux citoyens.

Le 30 octobre, à l'occasion de la Journée mondiale contre le cambriolage, des actions de prévention ont été organisées dans l'ensemble du canton.

## 2.6.4 PRÉVENTION ROUTIÈRE, CAMPAGNES D’AFFICHAGES

Semaines	But de la prévention
03 à 07	Conduire comme ça ? Dégivrez
10 à 15	Distraction au volant
15 à 20	Trottinettes électriques (nouveau)
21 à 26	Vélo électrique
27 à 32	Sécurité sur les chantiers
33 à 37	Rentrée scolaire
38 à 43	Distraction au volant
44 à 49	Visibilité
50 à 02	Vision troublée

Au cours de l'année, la brigade PCP a organisé trois campagnes de prévention axées sur la sécurité routière. Ces initiatives ont ciblé spécifiquement les problématiques liées à l'inattention, l'utilisation des trottinettes électriques et à la visibilité des deux-roues. Dans le cadre de ces campagnes, environ 80 éclairages destinés aux deux-roues ont été distribués, contribuant ainsi à améliorer la sécurité et la visibilité sur les routes.

## 2.6.5 PRÉVENTION SCOLAIRE

Pour l'année scolaire 2022 - 2023, la brigade PCP a dispensé 227 leçons, en lien avec la prévention routière, et 147 leçons axées sur la prévention de la criminalité, représentant ainsi près de 280 heures de cours. Cette initiative a permis de sensibiliser l'ensemble des élèves, soit un total de 4'046, au cours de l'année scolaire.

Il est important de préciser que ces chiffres sont basés sur l'année civile plutôt que sur l'année scolaire, soit du mois d'août au mois de juillet. Bien que certaines classes aient été visitées à deux reprises, elles sont comptabilisées une seule fois dans les statistiques.

Établissements	Niveaux	Nombre d'élèves
<b>MORGES EST</b>	1 à 8P*	734
<b>MORGES OUEST</b>	1 à 8P	804
<b>BEAUSOBRE</b>	9 à 11S*	765
<b>PRÉVERENGES</b>	1P à 11S	838
<b>SAINT-PREX</b>	1P à 11S	1'120
<b>BUCHILLON</b>	1 à 4P	75

\* P = primaire, S = secondaire

## PRÉVENTION ROUTIÈRE

Niveaux	Thème(s) abordé(s)
<b>1 ET 2P</b>	Traversée de la route
<b>3P</b>	Juste / Faux : Le bon comportement sur le chemin de l'école
<b>4P</b>	Juste / Faux : Le bon comportement sur le chemin de l'école (Merle Blanc dès l'année prochaine)
<b>5P</b>	Trottinette « gymkhana »
<b>6P</b>	Familles de signaux routiers
<b>7P</b>	Vélo : Gymkhana (nouveau)
<b>8P</b>	Vélo : Parcours sur route (nouveau)
<b>10S</b>	Seat belt, coût d'un sinistre
<b>11S</b>	Conséquences d'un accident + délinquance, incivilité & conséquences - 1 période
<b>GYMNASE 3<sup>E</sup></b>	Causes & conséquences des accidents



## PRÉVENTION CRIMINALITÉ

Niveaux	Thème(s) abordé(s)
<b>7P</b>	Gestion des conflits sans violence, tolérance & harcèlement scolaire
<b>8P</b>	Réseaux sociaux, Internet & ses dangers
<b>9S</b>	Harcèlement scolaire
<b>10S</b>	Réseaux, « fausses rumeurs » & conséquences Cours mis sur pied à la demande des directions des écoles
<b>11S</b>	Règlement de police & incivilités - 1 période
<b>OPTI</b> école de la transition	Incivilités, délinquance & conséquences - 1 période Réseaux sociaux, Internet, dangers & conséquences - 2 périodes

## REMARQUES

Les cours de vélo destinés aux élèves des 7P et 8P ont remporté un franc succès. Une période supplémentaire a été sollicitée auprès des directions scolaires pour accorder davantage de temps aux élèves. Celle-ci a été acceptée par l'ensemble des établissements. Actuellement, PRM dispose de 7 vélos qui sont mis à disposition des élèves qui n'en possèdent pas.

La brigade PCP a également participé aux soirées de parents des classes 1-2P, 7-8P, 9-10-11S. Au cours de ces séances, elle informe les parents sur les cours dispensés à leurs enfants et les sensibilise aux enjeux liés aux réseaux sociaux, à l'utilisation des trottinettes électriques, ainsi qu'au phénomène des "puff" (cigarettes électroniques). Relevons l'importance de la collaboration entre l'école, la police et les parents. À ce titre, les interventions sont appréciées aussi bien par les directions scolaires que par les parents présents.

### 2.6.6 APPROCHE EN RÉOLUTION DE PROBLÈME

Durant l'année écoulée, la brigade a été sollicitée pour 134 cas, nécessitant une approche en résolution de problèmes, dont 29 cas sont encore en cours de traitement.

Dans le but de maintenir une coordination efficace, une rencontre mensuelle a été organisée avec le répondant de proximité de la Police cantonale vaudoise pour le district de Morges. Cette réunion avait pour objectif de partager les expériences respectives et d'échanger des informations sur les affaires qui pourraient se produire en dehors de notre secteur.

### 2.6.7 PRÉSENCE AUX POSTES DECENTRALISÉS

	<b>MATIN</b> 08h00-09h00	<b>APRÈS-MIDI</b> 14h00-15h00
<b>LUNDI</b>	Saint-Prex	Préverenges
<b>MARDI</b>	Préverenges	Saint-Prex
<b>MERCREDI</b>	Préverenges	Saint-Prex
<b>JEUDI</b>	Saint-Prex	Préverenges
<b>VENDREDI</b>	Saint-Prex	Préverenges

## 2.7 UNITÉ DE SURVEILLANCE DU TRAFIC (ST)

Les deux opérateurs se relaient et effectuent des contrôles de vitesse à l'aide du cinémomètre laser mobile et installent l'appareil semi-stationnaire surnommé « Girafe ». Ils gèrent également les appareils fixes situés aux carrefours contrôlant les vitesses de passage et les feux rouges.

### 2.7.1 RADAR PRÉVENTIF SPEEDY

Les radars préventifs ont été installés à 54 reprises sur toutes les communes, principalement sur des axes problématiques, aux abords des écoles lors des rentrées scolaires et ce, en fonction d'un calendrier établi et/ou à la demande des communes. Ont été contrôlés 374'476 véhicules, avec un taux d'infraction moyen de 20,84%.

Il ressort que plus de 79% des usagers de la route respectent les vitesses maximales. À noter que ce taux s'élève à plus de 98,5% lorsque l'appareil préventif est remplacé par l'appareil semi-stationnaire, qui enregistre et dénonce les infractions commises.

2021		2022		2023	
Excès de vitesse	Passages	Excès de vitesse	Passages	Excès de vitesse	Passages
129'507	810'158	98'721	602'677	78061	374476
<b>16%</b>		<b>16%</b>		<b>21%</b>	

### 2.7.2 CARREFOURS SURVEILLÉS DE MANIÈRE AUTONOME

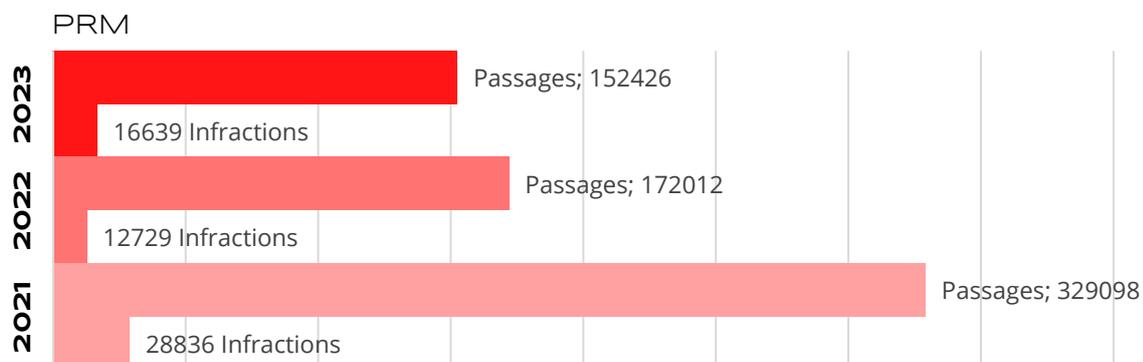
PRM possède huit emplacements d'installations fixes, qui permettent de surveiller les carrefours situés sur la Commune de Morges : place Dufour, avenue I.-Paderewski, rue des Charpentiers devant la Poste, carrefour de l'avenue des Pâquis, avenue de Peyrolaz et carrefour de l'avenue de Plan/avenue Jules-Muret.

En 2023, 9'609'171 passages ont été contrôlés (8'721'601 en 2022 et 7'554'588 en 2021), attendu qu'un contrôle correspond à un passage à un endroit équipé d'une installation. En dehors de ces infractions, sanctionnées par des amendes d'ordre, 38 rapports de dénonciations ont été transmis aux diverses autorités.

	2021	2022	2023
Passages	7 554 588	8 721 601	9 609 171
	<b>1516</b>	<b>3008</b>	<b>2743</b>
	<b>825</b>	<b>1364</b>	<b>1321</b>
	<b>185</b>	<b>445</b>	<b>300</b>

### 2.7.3 LASER MOBILE

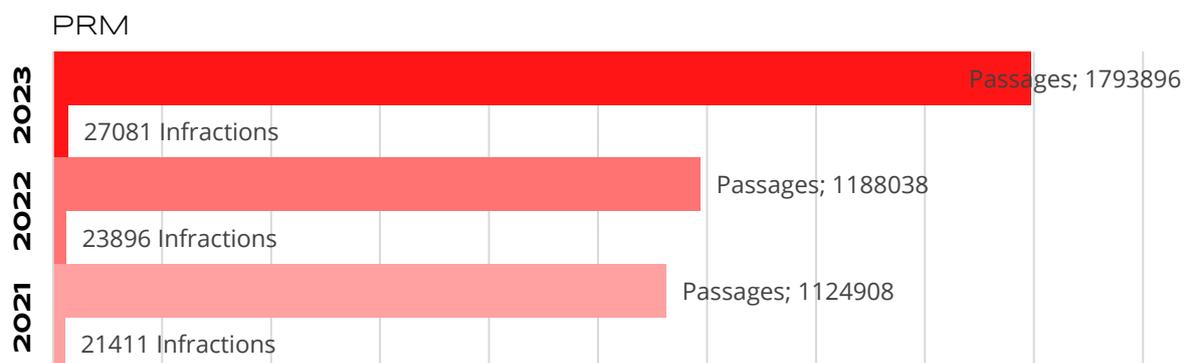
Au total, 152'426 passages de véhicules ont été contrôlés, avec un taux moyen d'infraction de 10,91%, en augmentation en fonction de 2022 (7,40%). Ont été dénoncés aux autorités compétentes 241 conducteurs.



Commune	2023		
	Passages	Infractions	Ratio
<b>PRM</b>	<b>152426</b>	<b>16639</b>	<b>10.92%</b>
Morges	85960	9561	11.12%
Saint-Prex	35425	4309	12.16%
Tolochenaz	6618	402	6.07%
Lussy-sur-Morges	2155	372	17.26%
Buchillon	1038	32	3.08%
Préverenges	21230	1963	9.25%

#### 2.7.4 RADAR SEMI-STATIONNAIRE « GIRAFE »

En 2023, 1'793'896 véhicules ont été contrôlés, avec un taux d'infraction moyen situé à 1,50%, en légère baisse par rapport à 2022 (2,01%). Ont été dénoncés aux autorités compétentes 526 conducteurs (dépassements de la vitesse plus élevés). Deux cas via Sicura ont également été traités.



Commune	2023		
	Passages	Infractions	Ratio
<b>PRM</b>	<b>1793896</b>	<b>27081</b>	<b>1.51%</b>
Morges	813071	13929	1.71%
Saint-Prex	340015	7361	2.16%
Tolochenaz	282181	2212	0.78%
Lussy-sur-Morges	64978	358	0.55%
Buchillon	78778	470	0.60%
Préverenges	214873	2751	1.28%

## 2.8 PRESTATIONS CONTRACTUELLES

### 2.8.1 HORODATEURS

Les Assistants de sécurité publique (ASP) ont effectué 469 heures pour entretenir le parc des machines et conserver en parfait état de fonctionnement les 52 appareils implantés dans le périmètre PRM (472 heures en 2022 et 631 heures en 2021). Cette année, 64 pannes ont été dénombrées (51 en 2022 et 54 en 2021).

### 2.8.2 NOTIFICATIONS DES COMMANDEMENTS DE PAYER

En 2023, 1'675 (1'691 en 2022) commandements de payer ont été notifiés et se répartissent comme suit :

Commune	2023
Morges	1189
Saint-Prex	354
Tolochenaz	121
Lussy-sur-Morges	11
Buchillon	0

### 2.8.3 RAPPORTS DE NATURALISATION

Au total, 107 demandes ont été traitées (117 en 2022 et 114 en 2021) et se répartissent comme suit :

#### NATURALISATIONS



Commune	2021	2022	2023
<b>PRM</b>	<b>114</b>	<b>117</b>	<b>107</b>
Morges	88	91	95
Saint-Prex	0	0	1
Tolochenaz	11	7	5
Lussy-sur-Morges	7	4	2
Buchillon	8	15	4

#### 2.8.4 RAPPORTS / ENQUÊTES DE RENSEIGNEMENTS POUR LES OFFICES DE LA POPULATION DU SECTEUR PRM

Pour rappel, les ASP sont mandatés par les Offices de la population des différentes communes PRM (à l'exception de Préverenges), afin de faire appliquer la Loi cantonale sur le contrôle des habitants. Sur réquisition expresse des Offices, ils doivent contrôler si le citoyen, domicilié sur le territoire PRM, a annoncé tout éventuel changement de situation (départ, arrivée, déménagement, état civil). En 2023, 46 rapports/enquêtes ont été établis (44 en 2022 et 60 en 2021).

##### RAPPORTS / ENQUÊTES



#### 2.8.5 AMENDES D'ORDRE DE STATIONNEMENT (DÉLIVRÉES PAR LES ASP)

Au total, 25'482 amendes d'ordre ont été délivrées en 2023, (21'665 en 2022 et 21'219 en 2021).

##### AMENDES D'ORDRE DE STATIONNEMENT



#### 2.8.6 SERVICES DE SIGNALISATION DÉLIVRÉS POUR LA COMMUNE DE MORGES

- L'Unité a été sollicitée à 545 reprises pour la mise en place de signalisation pour les manifestations sur le territoire de la commune.
- Elle a posé à 895 reprises de la signalisation concernant les divers services communaux ainsi que les demandes privées.
- Des places de parc ont été réservées à 985 reprises pour faire suite à des demandes privées, des livraisons, des grues, des déménagements, des travaux, etc.
- L'Unité signalisation a participé à 565 séances, dont 392 la présence a été assurée par le responsable de l'Unité, pour des chantiers, manifestations et projets en ville. Des contrôles réguliers ont permis une sécurisation accrue des chantiers.
- 1'200 sondages ou chantiers ont été répertoriés sur le territoire de Morges.

### 2.8.7 SERVICES DE SIGNALISATION DELIVRÉS POUR LES AUTRES COMMUNES

L'Unité signalisation a été sollicitée à plusieurs reprises par les communes partenaires pour l'exécution de différentes tâches de sa compétence (pose de signalisations, réservations de zones à l'occasion d'événements divers, marquage, sécurité des chantiers, etc.).

- 63 à Tolochenaz
- 168 à Saint-Prex
- 8 à Lussy-sur-Morges
- 7 à Buchillon
- 1 à Préverenges (vélo volé)

### 2.8.8 NOUVEAU FOURGON DE SIGNALISATION

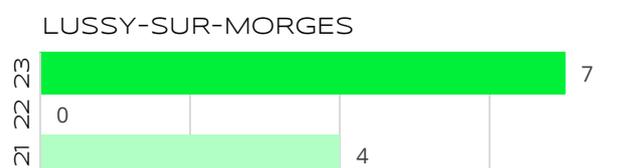
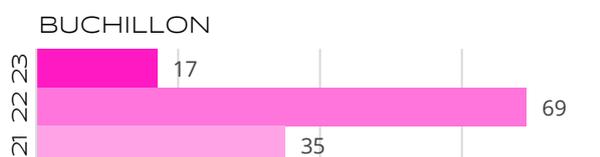
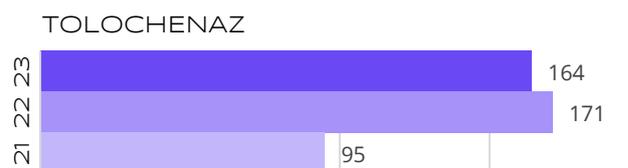
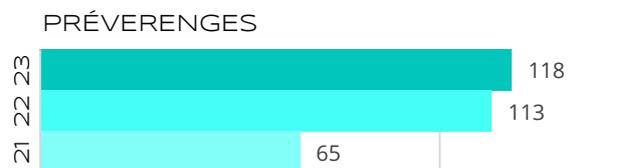
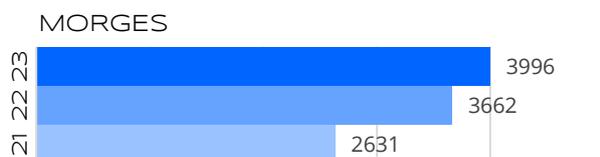


Dans le contexte du préavis cadre concernant l'acquisition de véhicules pour la législature actuelle (2021-2026), et conformément à la planification approuvée par le Conseil intercommunal, l'Unité signalisation s'est équipée d'un nouveau fourgon depuis le 22 décembre. Cette acquisition s'inscrit dans une volonté de répondre de manière plus efficace aux demandes, tout en réduisant la charge physique des collaborateurs. Le nouveau fourgon, mieux équipé et adapté aux besoins, vise à améliorer les conditions de travail de l'Unité.

Ce véhicule sera principalement affecté à la livraison de barrières Vauban et de panneaux d'interdiction de stationner lors de la réservation de places de stationnement. Il a été spécialement aménagé pour faciliter le chargement et le déchargement du matériel grâce à l'installation d'une rampe, et il est équipé d'un petit atelier permettant d'effectuer des travaux légers sur site. Pour une explication détaillée du nouveau design du véhicule, veuillez vous référer au point 2.13 du document actuel.



## 2.9 AMENDES D'ORDRE (HORS ASP ET HORS RADAR)



2023										
	100	200	300	400	500	600	700	800	900	Total
MORGES	48	1876	2109	8	3	33	1	14	1	3996
PRÉVERENGES	1	17	93	2	2	8	0	0	0	118
SAINT-PREX	3	159	96	2	1	1	0	2	0	262
TOLOCHENAZ	0	142	26	1	0	1	0	1	0	164
BUCHILLON	0	7	10	0	0	0	0	0	0	17
LUSSY-SUR-MORGES	5	1	2	0	0	0	0	0	0	7
<b>TOTAL</b>	<b>57</b>	<b>2202</b>	<b>2336</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>43</b>	<b>1</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>4564</b>

2022										
	100	200	300	400	500	600	700	800	900	Total
MORGES	39	1695	1916	17	6	29	1	24	6	3662
PRÉVERENGES	3	12	79	2	1	20	0	6	0	113
SAINT-PREX	3	164	101	0	3	3	0	1	0	271
TOLOCHENAZ	2	89	91	0	1	0	0	1	0	171
BUCHILLON	0	50	17	0	0	1	0	1	0	69
LUSSY-SUR-MORGES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>2010</b>	<b>2204</b>	<b>19</b>	<b>11</b>	<b>53</b>	<b>1</b>	<b>33</b>	<b>6</b>	<b>4286</b>

2021										
	100	200	300	400	500	600	700	800	900	Total
MORGES	25	1250	1272	11	4	21	1	10	0	2631
PRÉVERENGES	6	11	43	1	0	9	0	0	0	65
SAINT-PREX	3	179	82	4	4	7	0	2	0	278
TOLOCHENAZ	2	19	73	0	0	0	0	3	0	95
BUCHILLON	0	31	4	0	0	0	0	0	0	35
LUSSY-SUR-MORGES	0	1	3	0	0	0	0	0	0	4
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>1491</b>	<b>1477</b>	<b>16</b>	<b>8</b>	<b>37</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>3108</b>

### CATÉGORIES D'INFRACTIONS

#### 100

Conducteurs; dispositions administratives

#### 200

Conducteurs de véhicules automobiles; règles de circulation applicables aux véhicules en stationnement

#### 300

Conducteurs de véhicules automobiles; règles de circulation applicables aux véhicules en mouvement

#### 400

Conducteurs de véhicules automobiles; prescriptions sur la construction et l'équipement

#### 500

Détenteurs de véhicules

#### 600

Cyclistes, cyclomotoristes et conducteurs de vélos-taxis électriques; règles de la circulation

#### 700

Cyclistes, cyclomotoristes et conducteurs de vélos-taxis électriques; prescriptions sur la construction et l'équipement et dispositions administratives

#### 800

Passagers

#### 900

Piétons et utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules

Détails sur :

<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2019/93/fr>

## 2.10 SECRÉTARIAT

En 2023, le secrétariat a traité 1'400 contestations à des amendes d'ordre, contre 1'300 en 2022 et 1'100 en 2021. Il a également répondu à plus de 7'000 demandes téléphoniques.

Le secrétariat a collaboré avec un prestataire externe pour déployer un nouveau logiciel de gestion des autorisations de stationnement, entré en service le 1<sup>er</sup> avril 2023 (AVEDRIS). Il gère plus de 560 macarons de stationnement pour les résidents, les employés communaux, les navigateurs et les exposants du marché. Ces autorisations sont désormais numériques et se contrôlent par le scannage des plaques.

Il est constaté que les citoyens et les contrevenants adressent de plus en plus leurs demandes par le biais de notre E-guichet, accessible sur notre site Internet, où se trouve également une Foire Aux Questions (FAQ).

Sur le plan des ressources humaines, le secrétariat a connu une année atypique marquée par plusieurs absences et départs, ce qui a entraîné un sous-effectif notable pendant une grande partie de l'année.

## 2.11 POLICE DU COMMERCE

Sur la Commune de Morges, 430 demandes de manifestations ont été traitées (332 en 2022 et 141 en 2021), dont 112 avec des permis temporaires pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place. L'augmentation du nombre de manifestations est particulièrement liée avec la mise en activité du Cube.

	2021	2022	2023
Demandes de manifestations traitées	141	332	430
Contrôles des établissements et commerces	229	120	96
Terrasses administrées	31	32	34

### 2.11.1 ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Le contrôle de l'usage accru du domaine public s'est, quant à lui, soldé par le traitement et la facturation de 132 dossiers concernant les commerces et établissements publics ainsi que l'administration de 34 terrasses.

### 2.11.2 MARCHÉS

Le marché hebdomadaire compte 140 places, dont 100 sont attirées aux marchands abonnés et 40 emplacements sont dédiés aux marchands occasionnels, ces derniers ont généré 2'096 demandes d'inscription.

Les « Grands marchés » de printemps et d'automne ont rencontré un vif succès, la météo étant au rendez-vous.

- « Grand marché de printemps » : 345 stands inscrits, 258 sélectionnés et 248 présents.
- « Grand marché d'automne » : 308 stands inscrits, 254 sélectionnés et 229 présents.

Les deux « Marché des Nocturnes de Noël » ont généré 130 inscriptions. Au total, 104 stands ont été sélectionnés et, en raison des conditions météorologiques défavorables, seule la moitié des exposants ont pu être présents.

### 2.11.3 TAXIS

Pour l'année 2023, 19 concessions ont été renouvelées.

Le précédent carnet de chauffeur (format de l'ancien permis de conduire bleu) a été substitué par une carte de chauffeur adoptant le format d'une carte de crédit.

### 2.11.4 PROJETS

La rédaction des deux nouveaux règlements municipaux a été finalisée. Les documents se trouvent actuellement en phase d'approbation et devraient rentrer en vigueur en 2024 :

- Règlement relatif aux jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins.
- Règlement relatif au service des taxis et ses dispositions d'application.

## 2.12 SERVICE DES INHUMATIONS

Ont été inscrits dans le Registre officiel du Service communal des inhumations et incinérations 320 décès (287 en 2021), dont 144 résidents morgiens (121 en 2022).

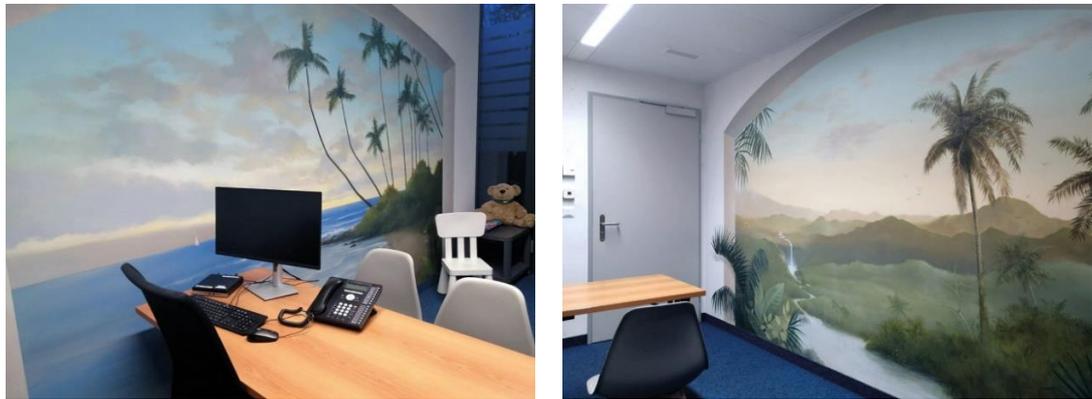
Nous dénombrons 48 inhumations (60 en 2022) au Cimetière de Morges ainsi que 258 incinérations. Au total, 5 ont été légués au Centre universitaire romand de médecine légale. Aucun corps n'a été rapatrié dans son pays d'origine (4 en 2022) et 13 demandes de prise en charge des frais d'obsèques ont été transmises à la Municipalité de Morges (5 en 2022).

## 2.13 UNITÉ D'EXPLOITATION, SYSTÈMES D'INFORMATION ET LOGISTIQUE (ESIL)

En plus de ses fonctions habituelles, l'Unité s'est attelée notamment à :

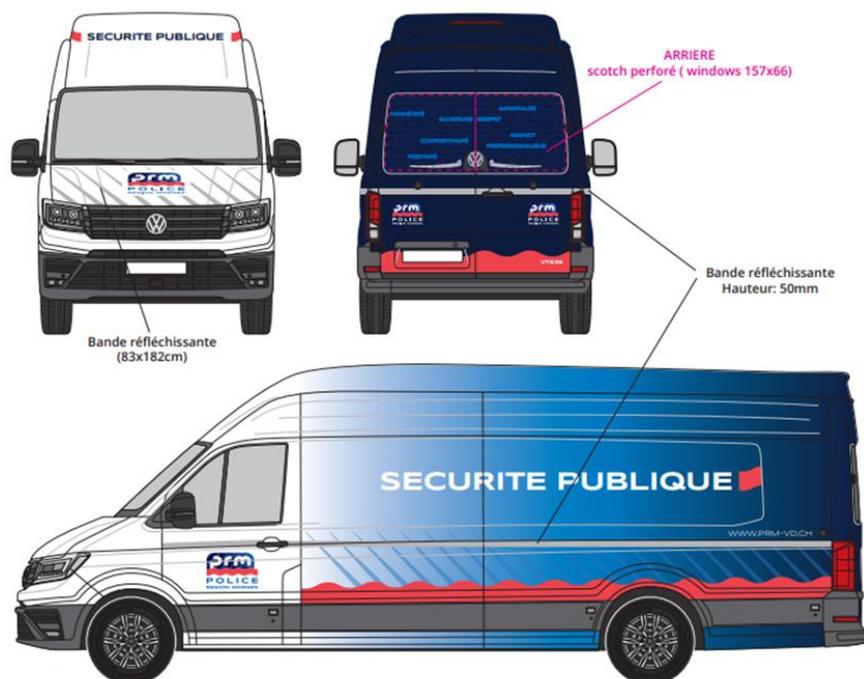
- l'installation de deux nouvelles bornes de recharge pour les véhicules électriques ;
- l'aménagement d'une nouvelle salle de sommeil pour personnel ;
- la création d'un agent virtuel (Chatbot) avec sa mise en ligne sur le site internet PRM ([www.prm-vd.ch](http://www.prm-vd.ch)), avec les déclinaisons pour smartphones et ordinateurs ainsi qu'à l'amélioration de notre E-guichet ;
- l'actualisation de l'ensemble du parc informatique avec le logiciel de la Confédération, permettant l'accès au portail signature unique dit SSO ;
- la création et la mise en ligne d'un formulaire internet (<https://www.prm-vd.ch>) dans le cadre de l'instauration d'un dispositif de suivi des victimes ;
- la poursuite du renouvellement du parc informatique (ordinateurs, écrans et accessoires) ;
- l'achat d'un véhicule e-tron supplémentaire ;

- l'embellissement visuel des salles d'auditions : deux fresques murales ont été réalisées par l'artiste Kim Straehler, représentant des paysages qui se veulent apaisant pour les victimes d'infractions lors de leurs dépôts de plainte. Ces deux tableaux offrent une impression de profondeur et d'évasion, visant à créer un environnement réconfortant.



- la création d'une nouvelle sérigraphie pour les véhicules hors intervention, qui met en valeur les couleurs PRM, tout en respectant notre identité visuelle. De plus, dans le cadre de cette initiative, les valeurs fondamentales de notre Corps de police ont été rappelées par l'inscription de celles-ci sur les vitres arrières des fourgons : honnêteté, impartialité, ouverture d'esprit, confidentialité, respect, positivité et professionnalisme.

Ce nouveau visuel facilitera la reconnaissance de nos véhicules et de leur fonction par les citoyens.



## 2.14 CONDUITE ET GESTION DU PERSONNEL

### 2.14.1 NOUVELLE ORGANISATION DE L'UNITÉ ACCUEIL ET APPUI À L'ENGAGEMENT (AAE)

Depuis la création de cette Unité, les 3 collaborateurs civils, assuraient la centrale d'engagement durant une plage horaire de 07h15 à 19h15, la surveillance nocturne étant confiée à des policiers.

Après quelques années de service et en raison des défis rencontrés dans le recrutement de policiers, la nécessité de revoir notre mode de fonctionnement s'est imposée. C'est ainsi qu'au cours de l'année 2023, l'Unité AAE a vu son effectif se renforcer de 3 collaborateurs supplémentaires. Cette initiative a permis de garantir une présence continue du personnel civil à la centrale (24/24 heures, 7/7 jours et 365/année), et de libérer les agents de police des tâches liées à la centrale, sauf situations particulières, afin qu'ils puissent se consacrer pleinement à leurs missions de policier. La transition vers cette nouvelle organisation a été réalisée en octobre 2023 et un premier bilan positif peut être dressé fin décembre, qui demande à être confirmé en 2024.

### 2.14.2 ASPIRANTS

Début 2023, PRM a recruté 4 aspirants qui devaient débiter leur formation à l'Académie de police de Savatan au mois de septembre. La Direction de l'Académie a annoncé que le nombre de places était insuffisant et nous avons pu les inscrire auprès du Centre interrégional de formation de police « CIFPOL » de Granges-Paccot (centre de formation des polices cantonales de Fribourg, Neuchâtel et Jura et autres polices municipales). Des défis administratifs, logistiques et de planification ont dû être relevés, compte tenu du début des activités de cette école au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Parallèlement, une autre aspirante policière et 2 policiers en formation ont rejoint notre Corps de police durant l'année. L'un d'entre eux a d'ailleurs obtenu son Brevet fédéral de policier et apparaît ci-dessous dans l'effectif de PPI comme agent.

### 2.14.3 POLICE COMMUNAUTAIRE ET DE PRÉVENTION (PCP)

L'organisation de la police communautaire et de prévention a été renforcée par la création d'un nouveau poste de Chef de brigade remplaçant, repourvu par un transfert interne, ainsi que par le transfert interne de 1,5 ETP provenant de PPI. L'effectif sera porté à 8 ETP sur 2024 et sera ainsi complet.

### 2.14.4 POLICE DE PROXIMITÉ ET D'INTERVENTION (PPI)

En plus de la réorganisation de l'Unité AAE (point 2.14.1), les effectifs de PPI ont connu plusieurs mouvements durant l'année. Malgré les difficultés rencontrées par certains corps de police pour recruter et maintenir leurs effectifs, nous tenons à souligner que PRM a réussi à pourvoir les postes vacants résultant des départs.

### 2.14.5 SECRÉTARIAT

Consécutivement à deux départs en cours d'année, le secrétariat a accueilli un nouveau collaborateur à 100% au mois d'octobre ainsi qu'un nouvel apprenti, dans le cadre de la participation active de PRM au suivi des apprentis de la Ville de Morges. Ce dernier a passé quelques mois à la Police du commerce avant de rejoindre le service. Le recrutement pour compléter l'équipe s'est ouvert en fin d'année.

### 2.14.6 EFFECTIFS

Au 31 décembre 2023 l'effectif se répartit comme suit :

Service	Nombre d'ETP 2021	Nombre d'ETP 2022	Nombre d'ETP 2023
Aspirants	3	3	2
Policiers en formation (PeF)	0	3	3
Assistants de sécurité publique	7	7	7
Direction de police /État-major	6.70	7.20	7.20
Police communautaire et de prévention	6.50*	6.00*	7*
Police de proximité et d'intervention	41.80*	39.60*	37.60*
Police du commerce	2	2.50	2.50
Secrétariat	4.75	4.75	3.70
Unité accueil et appui à l'engagement	4.3	4.3	6.3
Unité exploitation et systèmes d'information et logistique	3	3	3
Unité signalisation	2	3	3
Unité surveillance du trafic	2*	2*	2*
<b>Total</b>	<b>83.05</b>	<b>85.35</b>	<b>84.30</b>
Personnel détaché à l'Académie de police (hors effectif)	(1)	(1)	(1)
Ratio policier/population	<b>1/621</b>	<b>1/670*</b>	<b>1/691*</b>

\*Le ratio national 2023 policier/population est de 1/467 et le cantonal de 1/435.

Le nombre de collaborateurs, au 31 décembre 2023, s'élève à 89, correspondant aux 84.30 ETP.

## 2.14.7 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Le tableau ci-après illustre les arrivées, les départs et les mutations (changement d'unité/taux d'activité) des collaborateurs durant l'année 2023.

Service	Nombre d'ETP	
	Arrivées (*a)/mutations (*m)	Départs (*d)/mutations (*m)
Aspirants	1 (a)	2 (m)
Policiers en formation (PeF)	4 (2 (a) / 2 (m))	4 (m)
Assistants de sécurité publique	1 (a)	1 (d)
Police communautaire et de prévention	2.5 (a)	1.5 (d)
Police de proximité et d'intervention	8 (4 (a) / 4 (m))	10 (7 (d) / 3 (m))
Secrétariat	2 (a)	3.05 (3 (d) / 0.05 (m))
Unité accueil et appui à l'engagement	3 (a)	1 (d)
Unité exploitation et systèmes d'information et logistique	1 (a)	1 (d)
<b>Total</b>	<b>22.5</b>	<b>23.55</b>

## 2.14.8 TABLEAU D'ABSENTÉISME (EN JOURS)

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Maladies	1'195.70	1'044.86	1'350.70	1'055.40	1498.00
Accidents professionnels	72.10	133.90	170.90	105.8	81.10
Accidents non professionnels	58.40	186.10	137.20	154.0	93.60
COVID-19		219.44	214.25	43.90	
<b>Total</b>	<b>1'326.20</b>	<b>1'584.30</b>	<b>1'873.05</b>	<b>1'359.10</b>	<b>1'672.70</b>

En 2023, une diminution de 85,1 jours d'absence pour cause d'accident a été observée par rapport à l'année précédente, tandis qu'une augmentation de 442,6 jours d'absence pour raison de maladie a été enregistrée par rapport à 2022.

En ce qui concerne les jours d'absence de 2023, plusieurs cas d'absence de longue durée sont à déplorer, à savoir :

- Maladies : 7 collaborateurs ont été absents pour une durée supérieure à 60 jours/année et ont ainsi généré un total de 786 jours de maladie, représentant 52.47% du total des absences maladie. Il convient de noter que parmi ces 7 collaborateurs, 3 ont quitté PRM et 3 ont repris partiellement leur activité.
- Accidents professionnels : 3 collaborateurs ont été absents pour une durée supérieure à 10 jours/année et ont ainsi généré 70.90 jours d'accidents professionnels, représentant 87.42% du total des accidents professionnels. Précisons que sur ces 3 collaborateurs, 2 ont repris complètement leur activité.
- Accidents non professionnels : 2 collaborateurs ont été absents pour une durée supérieure à 10 jours/année et ont ainsi généré 61.10 jours d'accidents non professionnels, représentant 65.27% du total des accidents non professionnels. Ces 2 collaborateurs ont repris complètement leur activité.

La moyenne d'absence par collaborateur s'élève à 18.79 jours par rapport à 14.93 jours en 2022 et à 21.30 jours en 2021.

## 2.15 FORMATIONS

Les instructeurs internes ont travaillé de sorte à offrir des formations constructives, professionnelles et à la hauteur de ce qui est attendu de nos citoyens. Toutes disciplines confondues, ceci a nécessité 537 heures de travail administratif pour 343 heures de cours dispensés. En 2023, un élan a été lancé au sujet de la santé du collaborateur de manière globale. Ainsi, s'inscrivant dans le cadre de la « cohérence santé », des modules concernant la santé mentale, la nutrition et une étude liée à l'interprétation des signaux individuels en lien avec la fréquence cardiaque, ont été développés. Ce travail correspond à une offre d'environ 60 heures de formation continue pour le personnel policier sur cette année.

### 2.15.1 ACADEMIE DE POLICE

Au terme d'une première année passée à Savatan, les policiers en formation (PeF) effectuent leur stage pratique au sein de PRM durant la 2<sup>e</sup> année, avant d'effectuer l'examen du Brevet fédéral de policier. D'autres ont l'entier de l'année de formation à exécuter, se basant sur la « Timeline » de l'Académie de police de Savatan, ou sur une « Timeline » parallèle, selon l'agenda du Centre interrégional de formation de police (CIFPOL).

Tous ces PeF, qui ont dépassé le statut d'aspirant, sont étroitement encadrés par leur « Coach » respectif, lesquels sont supervisés par des « Mentors ». Ce concept de suivi, mis en place sous l'égide de l'Institut Suisse de Police (ISP), vise à développer de manière concertée la formation de base du policier. Une Directive Opérationnelle (DOPER) édicte les règles d'engagement et de conduite des PeF, notamment quant à l'usage de l'arme, des moyens de contrainte, des véhicules de service, mais également en matière de compétences décisionnelles administratives et judiciaires. N'étant plus directement liés à l'Académie de police au cours de cette deuxième année de formation, les PeF suivent les modules d'instruction du Corps de police, tout comme les autres policiers.

À titre d'exemple, un rappel ou une formation continue spécifique a été dispensé par un Officier à l'ensemble du Corps uniformé concernant la prévention et l'application de notre triangle d'appréciation.

Des agents formés en matière de tir de police au sein du Corps ont également dispensé des cours de base aux aspirants de première année de formation durant deux journées complètes à l'Académie de Savatan. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre d'une clé de répartition définie par l'Organisation policière vaudoise (OPV) en matière d'instruction.

### 2.15.2 FORMATION CONTINUE

En 2023, les orientations générales des instructions au sein du Corps de police étaient fondées sur les principes suivants :

- Consolider les actes fondamentaux du métier en les mettant en scène.
- Veiller à l'andragogie de « laisser faire puis corriger ».

- Garantir une communication tridimensionnelle efficiente en permanence.
- Entraîner des variantes de comportements à adopter après chaque engagement.
- Parfaire la formation théorique et pratique des techniques courantes au travers de Speed FoCo, de l'élaboration de Pocket Card ou via la réalisation de Tutos.

### 2.15.3 TIR

Chaque agent a suivi environ 6 heures de formation sur les manipulations de base et les principes fondamentaux quant à l'usage des armes du Corps de police. En outre, une journée et demie de formation au tir de police a pu être dispensée dans de nouveaux locaux. En effet, en devenant copropriétaire du stand de tir intérieur de la STA, PRM a pu jouir d'une salle de tir tactique à 360°. Ainsi, bénéficiant d'une logistique à la pointe de la technologie, crescendo, des exercices permettant d'évoluer à 360° ont pu satisfaire les besoins correspondants aux difficultés réelles rencontrées sur le terrain.

Une session de tir de police spécifiquement dédiée aux Officiers a été effectuée. Ainsi, les exigences minimales ont pu être atteintes par l'ensemble du Corps de police.

Des journées inter-polices, considérées comme refresh et traitant des choix tactiques en situation dégradée AMOK, ont eu lieu sur la place d'exercices du Day à Vallorbe, pour le personnel policier n'ayant pas suivi ce module en 2022.

### 2.15.4 TECHNIQUES ET TACTIQUES D'INTERVENTION

La technique et la tactique d'intervention reposent sur des scénarios basés sur des événements réels. Les agents de police ont suivi un module de 4 heures. L'objectif de ce type de formation est de permettre un entraînement au plus proche de situations réelles ou envisageables, en combinant les notions de légalité, d'opportunité et de proportionnalité. Cela concerne notamment les ressources engagées et la logistique déployée, tout en veillant à renforcer les compétences en communication et les fonctions dirigeantes des cadres.

En complément de cette formation, une introduction à la Conduite des Engagements de Police (CEP), normalement destinée aux cadres de premier échelon, a été dispensée à l'ensemble des agents en uniforme. Cette démarche vise à accroître le niveau de compréhension mutuelle, favorisant ainsi une amélioration de l'efficacité opérationnelle et tactique.

### 2.15.5 SÉCURITÉ PERSONNELLE

Trois sessions de formation à la sécurité personnelle ont été dispensées aux policiers et ASP. Au total, 12 heures de formation ont été consacrées à valider chaque participant conformément aux exigences minimales établies par l'institution. De plus, ces sessions ont permis d'améliorer les compétences des collaborateurs dans l'enchaînement des techniques, en mettant particulièrement l'accent sur la désescalade et la proportionnalité. Finalement, une formation complémentaire a été dispensée au sujet des nouveaux boucliers polyvalents.

#### 2.15.6 CIRCULATION/CONDUITE DE VÉHICULE

Les policiers, qui n'avaient pas pu participer au module des exigences minimales requises par le Corps de police pour la conduite de nos nouveaux véhicules, ont pu atteindre les objectifs fixés durant une formation de 8 heures au Centre TCS à Cossonay. Aussi, une demi-journée a été consacrée à une mise à jour sur le Droit sur la circulation routière pour tous les agents. En outre, une formation sur les différentes conditions cadres des « courses urgentes » a été dispensée par un Officier.

#### 2.15.7 PREMIERS-SECOURS TACTIQUES ET BLS/AED (BASIC LIFE SUPPORT/AUTOMATED EXTERNAL DEFIBRILLATION)

Un module de formation de premiers-secours tactiques d'une demi-journée a été dispensé cette année. Lors de cette session, il a été notamment question d'entraîner les gestes fondamentaux lors de situations dégradées ou lors d'une mise sous pression. Grâce à l'obtention d'une logistique adaptée, telle que de fausses blessures, des pratiques médicales déléguées ont pu être assimilées par les agents de terrain.

La formation spécifique « Stop the Bleed », dédiée à une partie du personnel civil du Corps de police, a pu être dispensée par l'instructeur PST certifié. Ainsi, ces collaborateurs, aux fonctions ou cahiers des charges susceptibles d'être davantage confrontés à un risque de blessures, sont dorénavant porteurs et formés aux gestes pratiques en lien avec du matériel de premiers-secours tactiques.

#### 2.15.8 COURS DE MONITEURS

En matière de tir, nos instructeurs ont pu participer à divers cours dispensés par l'Armée, via une structure associative partenaire. L'exploitation de la STA, infrastructure moderne et aux techniques novatrices en termes d'instruction, a nécessité le suivi de cours spécifiques par nos instructeurs.

Un collaborateur a suivi et atteint les objectifs de la formation de base de l'ISP concernant le comportement tactique. Ainsi, en tant que moniteur ISP, il est en mesure de pouvoir conduire des exercices dans le domaine du comportement tactique, avec notamment l'usage de la Simunition®.

Le chef du domaine des PST a pu élargir ses connaissances grâce à diverses formations privées. De plus, le chef de domaine a officié en tant que formateur des nouveaux moniteurs en PST de la Police cantonale genevoise. Une collaboration qui a permis la formation de base d'un collaborateur PRM à moindre coût.

#### 2.15.9 ACTE MÉTIER - CADRES

Une information de 3 heures a permis de sensibiliser les cadres uniformés aux divers impacts et conséquences que peut avoir leur conduite lors d'interventions nécessitant le pouvoir coercitif. Avec l'appui du Commandant, l'intervenant de la Police Cantonale Vaudoise a su s'adapter à notre structure et, ainsi, il a pu expliquer le rôle de la hiérarchie dans le domaine de l'explication de l'acte métier. Une meilleure compréhension de l'inertie de la sécurité physique, psychologique et juridique des collaborateurs durant des procédures pénales a pu être apportée.

## 2.15.10 BRÈVES FORMATIONS CONTINUES / SPEED FOCO

Les policiers, véritables artisans de leur métier, exécutent des tâches et des missions en réponse aux demandes, faisant preuve de patience, de minutie et de dextérité. Pour maintenir un niveau de qualité constant, que ce soit dans les techniques et tactiques d'intervention ou dans l'explication de leurs actes professionnels, une formation continue est essentielle. Ainsi, des sessions de formations brèves portant sur des thèmes spécifiques sont régulièrement organisées par les moniteurs des différents domaines, pouvant être dispensées pendant certaines périodes de service. Cela permet de garantir que le savoir-faire des agents reste perpétuellement maintenu.

## 2.16 INVENTAIRE DU MATÉRIEL DE POLICE

### 2.16.1 MATÉRIEL INFORMATIQUE

	2021	2022	2023
Écrans	90	90	90
Imprimantes	18	18	18
Ordinateurs de bureau	38	38	38
Ordinateurs portables	22	23	25
Téléphones fixes	51	52	52

### 2.16.2 VÉHICULES

	2021	2022	2023
Fourgon Renault Master	1	1	1
Fourgon Renault Trafic	1	1	1
Fourgon VW Transporter	1	1	1
Motos Honda NC750XD	2	2	2
Audi e-tron	2	3	3
Peugeot Partner	1	1	1
Remorques	2	3	3
Scoters Honda 125	2	2	2
Seat Ateca	1	1	1
Vélos électriques	4	4	4
Vélos mécaniques	2	2	2
VW Fourgon T6	1	1	1
VW Sharan	3	3	3

### 2.16.3 BALISTIQUE

	2021	2022	2023
Boucliers balistiques	5	8	8
Casques balistiques	16	16	16
Gilets porte-plaque	16	16	16

#### 2.16.4 ARMES

	2021	2022	2023
Glock 19" 9 mm munitions Action 4	53	59	62
Glock 26" 9 mm munitions Action 4	8	8	8
HKMP5 9 mm munitions Action 4	6	4	4
Pistolets SIG SAUER P 226 9 mm munitions frangibles céramiques 9 mm	4	4	4
Wyssen Défense WD9 9 mm munitions Action 4	5	5	7

#### 2.16.5 RADIOS PORTATIVES POLYCOM

	2021	2022	2023
TPH 900	55	57	59
TPH 700	34	30	15

#### 2.16.6 APPAREILS DE MESURE

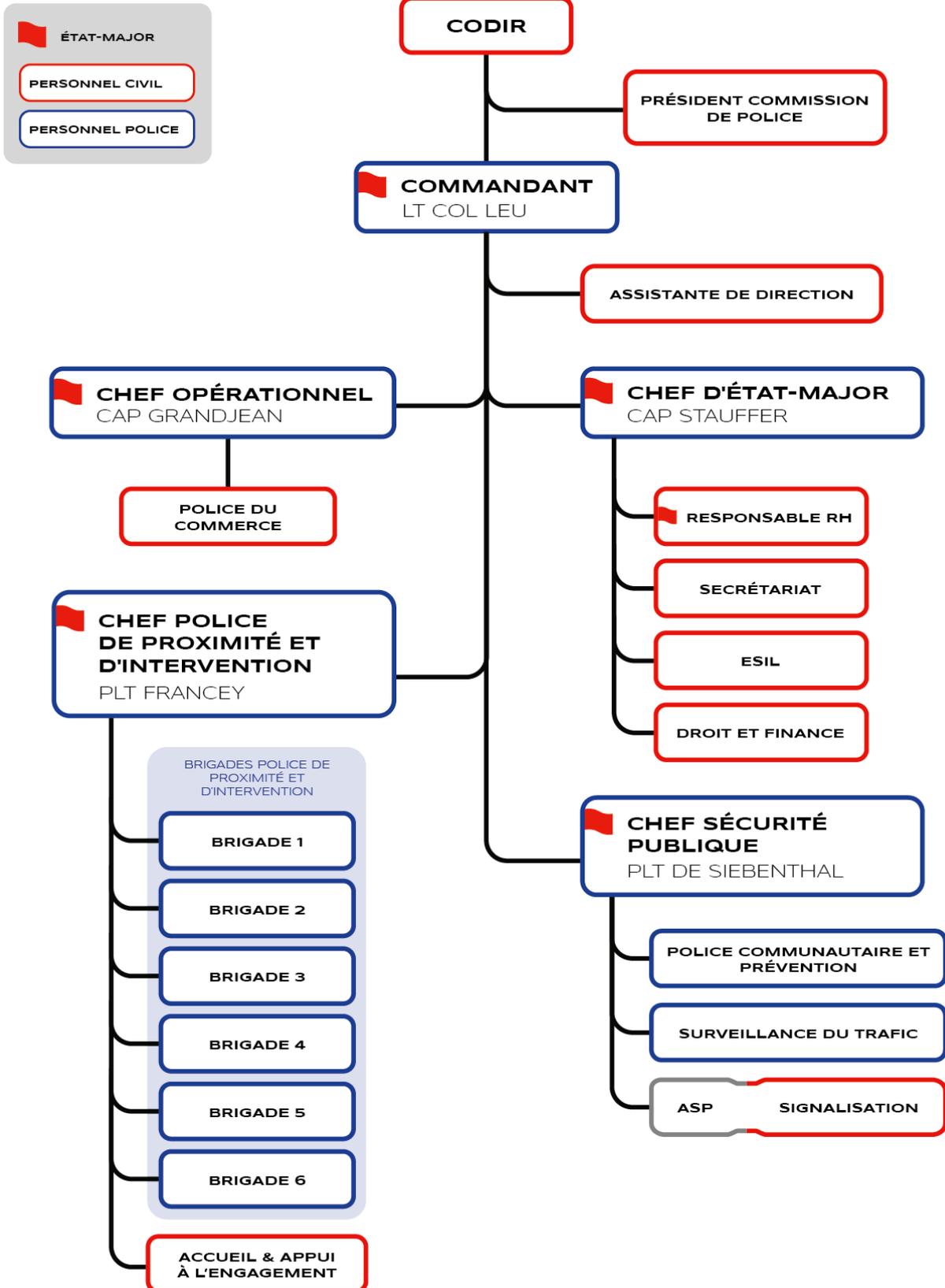
	2021	2022	2023
Éthylomètres LI9000	2	2	2
Éthylotests Alcotrue	5	6	6

#### 2.16.7 MATÉRIEL RADAR

	2021	2022	2023
Appareil comptage véhicules	1	1	2
Boîtes contrôle feux et vitesse	4	4	8
Girafe contrôle vitesse	1	1	1
Pistolet laser	1	1	2
Radars pédagogiques « Speedy »	4	4	4
Radar mobile	1	1	0

### 3 ORGANISATION

#### 3.1 ORGANIGRAMME



### 3.2 COMMUNES MEMBRES



**BUCHILLON**



**LUSSY-SUR-MORGES**



**SAINT-PREX**



**TOLOCHENAZ**



**MORGES**



**PRÉVERENGES**

### 3.3 COMITÉ DE DIRECTION



**PRÉSIDENT**  
**LAURENT PELLEGRINO**  
 Administration générale  
 Relations extérieures  
 Communication  
 Inhumation  
 Police du commerce  
 Police administrative




**VICE-PRÉSIDENT**  
**ALAIN GARRAUX**  
 Informatique




**JEAN-CLAUDE BESSON**  
 Locaux, loyers et agencement  
 Assurances




**ANOUK GÄUMANN**  
 Signalisation  
 Uniforme  
 Matériel corps de police




**DAVID GUARNA**  
 Finances  
 Contrôle de gestion




**PIERRE-FRÉDÉRIC GUEX**  
 Véhicules  
 Radar




**OLIVIER JEANNERET**  
 Division opérationnelle (police secours, police de proximité, Unité radar et ASP)  
 Personnel  
 Formation continue



### 3.4 CONSEIL INTERCOMMUNAL

#### BUCHILLON

M.	Erik	Frujtier (suppléant)
M.	Jeanny	Perrin (scrutateur)

#### LUSSY-SUR-MORGES

M.	Frédéric	Defever (suppléant)
M.	Hugo	van den Hombergh (scrutateur suppléant)

#### MORGES

M.	Lucas	Brühwiler
M.	Sacha	Fehlmann
M.	Hervé	Früh - <i>Démissionnaire</i>
M.	Alexandre	Ganna
Mme	Béatrice	Genoud Maurer (scrutatrice)
Mme	Catherine	Hodel
Mme	Sandra	Imhof Zrioui
Mme	Aude	Jardin
M.	Maurice	Jaton
M.	Florian	Jeannerat
Mme	Diane	Kalms - <i>Démissionnaire</i>
Mme	Rosella	Kalms
Mme	Dominique	Kubler Gonvers (scrutatrice suppléante)
Mme	Christine	Mayor
M.	Jean-Pierre	Morisetti (suppléant)
M.	Hamza	Palma
Mme	Sandra	Palmieri - <i>Démissionnaire</i>
Mme	Irina	Sakharova - <i>Démissionnaire</i>
Mme	Anne	Stern-Grin - <i>Démissionnaire</i>
M.	Jean-Bernard	Thuler
M.	Marc	Tissot
Mme	Aliénor	Vauthey (suppléante)
Mme	Floriane	Wyss (suppléante)
Mme	Rita	Wyss (suppléante)

#### PRÉVERENGES

M.	Sébastien	Bergier (suppléant)
Mme	Sandrine	Böhlen
M.	Steen	Boschetti - <i>Démissionnaire</i>
M.	Antoine	Chappuis (président)
M.	Serge	Kazandjian
Mme	Béatrice	Moser
M.	Thi	Nguyen (suppléant)
M.	Etienne	Schaller

#### SAINT-PREX

M.	Christian	Boillat
M.	Jérôme	Courtais
Mme	Barbara	Dellwo
Mme	Sylvie	Fuchs
M.	Denis	Oggiano (suppléant)
M.	Pascal	Perrotet (suppléant)
M.	François	Siegwart
Mme	Chantal	Trabaud

#### TOLOCHENAZ

M.	Robert	Fox (suppléant)
M.	Jean-Claude	Rochat (vice-président)
Mme	Catherine	Sutter

#### SECRÉTAIRE

M.	Steve	Bruchez
Mme	Claude	de Titta (suppléante)

### 3.5 COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Mme	Sandrine	Böhlen (suppléante)
M.	Steen	Boschetti - <i>Démissionnaire</i>
M.	Frédéric	Defever (suppléant)
Mme	Barbara	Dellwo (suppléante)
M.	Robert	Fox (suppléant)
M.	Erik	Frujtier (suppléant)
Mme	Sylvie	Fuchs
Mme	Catherine	Hodel
M.	Jean-Pierre	Morisetti (suppléant)
M.	Jeanny	Perrin
Mme	Catherine	Sutter (présidente)
M.	Hugo	van den Hombergh

## 4 CONCLUSION

La police incarne une double fonction, à la fois garante de l'ordre public et confrontée à l'exigence paradoxale où les autorités et la population sollicitent son intervention en toute circonstance sous le refrain « mais que fait la police ! ».

Ce phénomène, intrinsèque à son rôle de gardienne de la sécurité publique, est accepté comme une norme institutionnelle. La PRM s'attelle quotidiennement à relever ces défis à travers un éventail de services, allant de la police de proximité et d'intervention à la police communautaire et de prévention, en passant par la signalisation et les Assistants de sécurité publique, sans oublier son secrétariat, sa centrale d'accueil et appui à l'engagement et son Unité de surveillance du trafic.

Cette année encore, nos actions ont été axées sur la résolution proactive des problèmes, dans le but de favoriser un vivre-ensemble optimal au sein de notre région. La rapide évolution des paramètres environnementaux exige une réactivité et une efficacité constante face aux multiples défis rencontrés.

Ainsi, une restructuration interne a été entreprise pour pallier les manques d'effectifs sans impacter nos finances. Des mesures visant à rendre le Corps de police plus attractif ont été entreprises, notamment l'amélioration des conditions de travail pour le personnel en rotation, avec une majoration des heures de nuit et ce, sans incidence financière pour PRM. Pour permettre un recrutement plus rapide des candidats, la rapidité de traitement des dossiers a également été accrue.

Dans une démarche axée sur les services, nous avons continuellement pris en compte les besoins de la population, privilégiant la proximité et l'innovation. Nous avons renforcé nos actions pour lutter contre les incivilités et les avons complétées par la mise en place d'un dispositif de suivi des victimes ainsi que d'un Chatbot, visant à faciliter la communication entre la population et la police, tout en améliorant l'accessibilité de nos services.

Toutes les réalisations, décrites dans ce rapport de gestion, sont le fruit d'un travail intense de l'ensemble du personnel PRM. Notre culture d'entreprise, orientée sur le bien-être au travail, tout en maintenant des standards élevés de qualité de service, nous permet de répondre aux attentes et aux enjeux diversifiés. Nous exprimons notre reconnaissance envers nos cadres et notre personnel pour leur engagement quotidien sans faille.

Nous entendons poursuivre sur cette voie de développement, conscients des défis futurs, qu'ils soient d'ordre économique, géopolitique, sécuritaire, sociétal, ou technologique. Nous sommes résolus à relever ces défis avec nos partenaires, nos autorités politiques, et surtout avec la population, dans un esprit de proximité et de service.

En conclusion, nous remercions nos autorités exécutives et législatives et celles des communes membres pour leur confiance et soutien à l'égard de notre Association. Nous réaffirmons notre engagement à fournir quotidiennement tous nos efforts pour mériter la confiance placée en notre Corps de police.





# ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION 2023

## MISSIONS ET ACTIVITÉS DES UNITÉS

## SOMMAIRE

### Contenu

<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>1 POLICE DE PROXIMITÉ ET D'INTERVENTION (PPI)</b> .....	<b>3</b>
1.1    UNITE ACCUEIL ET APPUI À L'ENGAGEMENT (AAE) .....	4
<b>2 SÉCURITÉ PUBLIQUE (SP)</b> .....	<b>5</b>
2.1    POLICE COMMUNAUTAIRE ET DE PRÉVENTION (PCP) .....	5
2.2    UNITÉ DE SURVEILLANCE DU TRAFIC (ST).....	7
2.3    BRIGADE ASSISTANTS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (ASP) ET UNITÉ SIGNALISATION .....	7
<b>3 SECRÉTARIAT</b> .....	<b>8</b>
<b>4 POLICE DU COMMERCE</b> .....	<b>9</b>
<b>5 SERVICE DES INHUMATIONS</b> .....	<b>10</b>
<b>6 UNITÉ D'EXPLOITATION, SYSTÈMES D'INFORMATION ET LOGISTIQUE</b> .....	<b>10</b>

## PRÉAMBULE

Cette annexe a pour objectif de présenter un rappel de la structure des unités Police Région Morges (PRM) et de dresser la liste de leurs missions et activités principales.

### 1 POLICE DE PROXIMITÉ ET D'INTERVENTION (PPI)

L'entité Police de proximité et d'intervention (PPI) est composée de 6 brigades d'intervention (7 - 8 agents de police) et de l'Unité accueil et appui à l'engagement (AAE). La PPI assure l'ensemble de la mission dite de police secours, dont la réception à l'Hôtel de police, et la centrale d'engagement.

Les brigades d'intervention de cette entité sont chargées des missions générales de police, à savoir :

- Veiller à la protection des personnes et des biens.
- Veiller à l'application des lois et des règlements.
- Prévenir les atteintes à la sécurité et à l'ordre public, tout comme à l'environnement.
- Prêter assistance en cas de danger grave, d'accident ou de catastrophe.
- Assurer la surveillance et la régulation de la circulation routière et établir les constats d'accidents.
- Établir les constats de police (dommage à la propriété, vols avec effraction, etc.) et enregistrer les plaintes pénales, pour autant que l'évènement y relatif ne nécessite pas d'investigation formelle immédiate.
- Assurer, lorsque le recours à la force publique est nécessaire, l'exécution des décisions administratives et judiciaires (exécution de mandats d'amener pour la Justice de paix, pour l'Office des poursuites et pour l'Office des migrations).
- Exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'État.
- Mener des actions de prévention.

Pour mener à bien l'exécution de ses tâches, ces brigades d'intervention travaillent 24 heures sur 24, 365 jours par an.

Outre leur équipement et armement personnels, les agents de police disposent de matériel et d'armement collectifs, tels que des boucliers, des méga-sprays au poivre, des pistolets mitrailleurs et du matériel de signalisation et de protection.

Pour une lecture aisée du chapitre 2.5 du rapport de gestion et dans le souci de respecter les dernières directives concernant la catégorisation ainsi que la codification des événements notés dans le journal des événements police (JEP), toutes les interventions ont été regroupées par famille, expliquées ci-après :

- Accidents de la circulation : accidents de la circulation avec dommages matériels, accidents de la circulation avec blessé(s), accidents de la circulation avec fuite, accidents dont la finalité a été un constat à l'amiable.

- Violences domestiques : tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent entre des partenaires actuels ou anciens, mais aussi des familiaux (qui vivent sous le même toit). Dans le cas d'actes de violence au sein d'un couple actuel ou passé, les infractions sont poursuivies d'office. Dans le cadre plus large des violences domestiques (cadre familial, exemple : parent - enfant), les infractions doivent faire l'objet d'une plainte pénale pour être poursuivies. Dans certains cas, l'auteur est expulsé du logement.
- Troubles de l'ordre public/nuisances sonores : regroupe toutes les interventions spontanées ou sur sollicitation du citoyen pour une gêne occasionnée par un comportement inadéquat du « Vivre ensemble » (cris, attroupement tumultueux, musique, ivresse excessive, etc.).
- Événements liés au Code Pénal : abus de confiance, appropriation illégitime, brigandage, vol à l'arraché, vol à l'astuce, vol à la tire, vol à l'étalage, utilisation frauduleuse d'un ordinateur, cybercriminalité, filouterie d'auberge, cambrioleurs à l'œuvre, cambriolages avérés, vol par introduction clandestine, dommages à la propriété, vol de plaques d'immatriculation, vol dans/sur un véhicule, vol d'un véhicule, perte de document d'identité, etc.
- Stupéfiants : infractions à la Loi sur les stupéfiants, trafic.
- Infractions à la circulation routière : défaut d'assurance RC, conduite sous l'influence de produits stupéfiants, ivresse au volant, infraction à la Loi fédérale sur la circulation (LCR), etc. La mention « sur sollicitation » permet de différencier les interventions qui découlent d'une requête d'un citoyen, de celles qui résultent du travail proactif des policiers.

## 1.1 UNITE ACCUEIL ET APPUI À L'ENGAGEMENT (AAE)

L'Unité accueil et d'appui à l'engagement est la porte d'entrée de PRM. Celle-ci est chargée d'accueillir le public, mais également de répondre aux demandes téléphoniques.

L'Unité est scindée en 2 entités : la réception et la centrale d'aide à l'engagement.

Elle a pour mission de réceptionner toutes les demandes, de les traiter et de réorienter les appels si nécessaires.

### RÉCEPTION

- L'accueil du public.
- Gestion des appels administratifs.
- Gestion des autorisations de parcage.
- Gestion journalière des encaissements.
- Gestion des objets trouvés.
- Gestion des bulletins d'hôtels.
- Gestion des annonces de perte de pièce d'identité suisse et étrangère.

- Enregistrement et recherche de renseignements pour les commandements de payer.

#### CENTRALE

- Gestion d'appels d'urgence.
- Gestion du Système d'aide à l'Engagement (SAGA).
- Gestion des interventions et des partenaires.
- Gestion des contrôles pour les patrouilles.
- Gestion des communications radio.
- Gestion des appels dans le bâtiment.
- Gestion des bornes de la ville.
- Gestion des bulletins d'alarmes.

## 2 SÉCURITÉ PUBLIQUE (SP)

L'entité est composée de la brigade de Police communautaire et de prévention (PCP), de l'Unité de surveillance du trafic (ST), de la brigade d'Assistants de sécurité publique (ASP) et de l'Unité signalisation.

La collaboration directe entre ces diverses unités est essentielle pour apporter des réponses complètes aux différentes thématiques qui nous sont soumises. Le personnel rattaché à cette entité ne travaille pas dans l'urgence et peut ainsi consacrer le temps nécessaire à la résolution de conflits ainsi qu'au travail dans les quartiers.

### 2.1 POLICE COMMUNAUTAIRE ET DE PRÉVENTION (PCP)

- Missions de police
  - Veiller à l'application des lois et règlements.
  - Prêter main-forte à la PPI.
  - Être disponible pour les engagements au niveau cantonal.
- Missions spécifiques de la brigade
  - Assurer la tenue des postes décentralisés (Saint-Prex et Préverenges).
  - Entretenir les contacts, notamment lors des marchés bihebdomadaires.
  - Développer le service public de proximité sur les communes partenaires.
  - Répondre aux attentes des contribuables, enregistrer les plaintes pénales, offrir une approche différente en cas de plainte chicanière.
  - Assurer les missions de police sur le secteur PRM.
  - Effectuer des patrouilles pédestres, cyclistes et motorisées afin d'augmenter la visibilité sur le territoire PRM.
  - Démarchage proactif des entreprises locales.

- Relation avec le public afin de répondre aux inquiétudes d'ordre sécuritaire.
- Assurer la tenue du stand PRM lors des Marchés de Printemps et d'Automne, lors des campagnes de prévention ou d'actions spécifiques.
- Travail en réseau avec la Police cantonale vaudoise et les partenaires.
- Campagnes de prévention routière, affichage et actions sur le terrain.
- Campagnes liées à la criminologie ; cambriolages, vols à la tire, réseaux sociaux.
- En prise directe avec le milieu scolaire et les associations locales. Prise en charge et suivi des personnes en rupture sociale, dans le cadre légal.
- Formation et instruction scolaire sur l'ensemble du territoire PRM.
- Dépistage des zones d'insécurité publique et de regroupements interlopes.
- Missions dans le cadre du poste mobile
  - Rencontrer les autorités communales 1 fois par mois.
  - S'enquérir de l'état de situation sécuritaire de la commune et/ou du secteur.
  - Accueillir les citoyens d'une façon adaptée à la saison.
  - Effectuer des patrouilles pédestres et cyclistes.
  - Proposer et organiser des analyses sécuritaires.
  - Planifier des rencontres avec le préposé et/ou l'agent de quartier / du secteur.
  - Analyser la teneur des plaintes chicanières et/ou de voisinage.
  - Prendre la mesure des demandes et développer une stratégie pour approcher les diverses problématiques rencontrées.
  - Remonter les informations récoltées auprès de nos partenaires.
- Tâches administratives
  - Enregistrer les plaintes ordinaires et planifier les plaintes particulières.
  - Diriger les citoyens auprès de l'administration PRM, selon le(s) besoin(s).
  - Communiquer les renseignements utiles aux citoyens.
  - Servir d'acteur de prévention routière, sécurité routière et criminalité, en relation avec la saison.
  - Proposer le matériel nécessaire en matière de prévention, goodies.

## 2.2 UNITÉ DE SURVEILLANCE DU TRAFIC (ST)

Elle est chargée :

- D'effectuer des contrôles de vitesse sur l'ensemble du territoire PRM au moyen d'un radar mobile et d'un radar semi-stationnaire (Girafe).
- De détecter, d'identifier et de verbaliser, à l'aide d'images enregistrées par les radars automatisés, les diverses infractions au code de la route.
- De pourvoir à l'installation d'un appareil indicateur de vitesse préventif qui informe les automobilistes de leur vitesse respective.

L'installation de ces radars a comme principal objectif de faire baisser, de manière globale, la fréquence des dépassements des vitesses prescrites et des infractions routières. Elle a probablement un effet très significatif sur la réduction du nombre d'accidents et des conséquences qui en découlent.

Afin d'effectuer de la prévention, autant sur des routes à large fréquentation, que dans des quartiers résidentiels, les appareils préventifs ont été installés au bord des chaussées de toutes les communes membres, permettant ainsi d'informer les usagers de la route de leur vitesse et d'établir des statistiques sur les vitesses ainsi que sur le nombre de passages.

## 2.3 BRIGADE ASSISTANTS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (ASP) ET UNITÉ SIGNALISATION

### 2.3.1 BRIGADE ASP

Elle a pour mission de :

- Selon la délégation communale, surveiller et contrôler les zones de stationnement ainsi que les parcs et promenades.
- Notifier les commandements de payer (Commune de Préverenges exceptée) et dresser les rapports en cas de passage(s) infructueux.
- Sur réquisition de l'Office de la population, procéder aux enquêtes de voisinage.
- Procéder aux auditions et à l'établissement des rapports de renseignements dans le cadre du processus des demandes de naturalisation.
- Dans les limites définies par leur fonction, veiller à l'application du Règlement de police.
- Fournir un appui aux différentes entités opérationnelles.
- Exécuter les tâches déléguées par les Municipalités.
- Contrôler la taille des haies.
- Entretenir le parc des horodateurs.
- Être en présence préventive aux abords des établissements scolaires.
- Mettre en place de petits dispositifs de circulation et de stationnement.

### 2.3.2 UNITÉ SIGNALISATION

Elle a pour mission de :

- Participer à la réalisation de projets de circulation routière (études, signalisation, marquage, légalisation et mise en place).
- Mettre en place la nouvelle signalisation.
- Entretenir, nettoyer ou réparer la signalisation générale, lumineuse, les miroirs, les abribus, les barrières, les plaques de rues, les bornes automatiques et les supports à vélos.
- Mettre en conformité la signalisation routière, le marquage, assurer le suivi avec les chantiers et la sécurité en général.
- Collaborer aux diverses manifestations et à la mise en place du dispositif général et des déviations.
- Établir les dossiers de réalisation pour les décisions municipales.
- Recenser et référencer la signalisation et participer à l'enregistrement des données sur le système d'information du territoire.
- Coordonner et suivre les travaux lors de chantiers (mise en place des déviations) et conseiller les entreprises en matière de signalisation et de sécurité. Collaborer avec les Chargés de la sécurité des chantiers.
- Lors d'accidents avec dommages à la signalisation, prendre les premières mesures de sécurité, de réparation et assurer le suivi.
- Réserver les places de stationnement (déménagements, mariages, services funèbres, etc.).
- Mettre en fourrière les deux roues abandonnés, volés, perdus ou en infraction prolongée.

## 3 **SECRETARIAT**

Le secrétariat a pour mission de :

- Traiter les amendes d'ordre de toutes les communes membres, à l'exception de la commune de Préverenges, conformément à la Loi sur les Amendes d'Ordre (LAO).
- Tenir le bureau administratif de la Commission de police.
- Apporter un soutien administratif pour la gestion des inhumations.
- Apporter un soutien administratif à l'Unité signalisation pour l'établissement de factures et/ou d'autorisations de parcage.
- Attribuer et gérer les places de parc sur le domaine public et le domaine privé communal.
- Transmettre les rapports de police et plaintes aux différentes instances.

## **4 POLICE DU COMMERCE**

La Police du commerce s'occupe, pour la Commune de Morges, de l'ensemble des lois citées ci-dessous :

- Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB)
  - Gestion administrative des licences des établissements.
  - Examen technique pour la mise à l'enquête des nouvelles terrasses, en collaboration avec la Direction Urbanisme, constructions et espace public.
  - Encaissement des taxes et émoluments, prolongation d'ouverture.
  - Gestion des demandes de manifestations, délivrance d'autorisations et de permis temporaires.
  - Contrôles sporadiques des établissements.
- Loi fédérale sur le commerce itinérant (LCI)
  - Gestion du domaine public, occupation pour porte-habits, stop trottoir, etc., foires et marchés, expositions, cirques, forains, artistes de rue, kiosques à glaces et marrons, stands d'informations et de collectes sur la voie publique.
  - Contrôles sporadiques de l'utilisation du domaine public.
- Loi fédérale sur l'exercice des activités économiques (LEAE)
  - Délivrance des autorisations pour le commerce d'occasion et appareils automatiques.
  - Collaboration avec l'Office de la population pour tenir à jour le registre des entreprises.
  - Contrôles sporadiques des commerces.
- Ordonnance sur l'indication des prix (OIP)
  - Contrôles à la suite de plaintes émanant du public.
  - Contrôles ponctuels des soldes.
  - Contrôles sporadiques des commerces.

En outre, elle assure les tâches ci-après :

- Service des taxis
  - Gestion des autorisations A, B et C, analyse, délivrance et mises à jour annuelles des carnets de conducteurs.
  - Examen des nouveaux conducteurs.
  - Collaboration avec le responsable des contrôles sur le terrain.
- Garde-meubles municipal
  - Gestion administrative des exécutions forcées d'expulsion ordonnées par la Justice

de paix.

→ Gestion du garde-meubles municipal.

## **5 SERVICE DES INHUMATIONS**

Le Service des inhumations et incinérations est responsable de la gestion administrative des décès et de l'attribution des concessions pour la Ville de Morges. Il assure :

- L'enregistrement des déclarations de décès et informe les autorités concernées (Justice de paix, Office de la population, Ville de Morges).
- La réception de constatations médicales de décès et d'attestations de déclaration de décès.
- La délivrance des permis d'inhumer ou d'incinérer.
- La gestion des contrats de concession de tombe.
- Contrôles des mises en bière et délivrance des procès-verbaux.

## **6 UNITÉ D'EXPLOITATION, SYSTÈMES D'INFORMATION ET LOGISTIQUE**

Elle a un rôle vertical dans son quotidien. Les tâches se déclinent comme suit :

### EXPLOITATION

- Gestion du bâtiment.
- Répondant pour le mobilier.
- Référent pour la régie et le maître-d'ouvrage.
- Responsable de la sécurité physique.
- Gestion de la partie commune de la cafétéria.
- Gestion de la centrale d'engagement.
- Préparation du budget d'exploitation.
- Appels d'offres.

### SYSTÈMES D'INFORMATION

- Gestion du programme du temps de travail ZEIT.
- Gestion administrative de la communication interne et externe.
- Répondant informatique civil.
- Référent informatique police.
- Référent plateforme Nationale de Formation Police.
- Représentant PRM au Groupe Romand Informatique de la Société des Officiers des Polices communales vaudoises (SOPV).

- Gestion du réseau LAN et wifi.

#### LOGISTIQUE

- Responsable du matériel de police.
- Répondant POLYCOM.
- Responsable du parc véhicules.
- Répondant pour le matériel embarqué dans les véhicules.
- Gestion des stocks.
- Appels d'offres.

PREAVIS 01/03.2024  
**RAPPORT DE GESTION 2023**

PREAVIS 02/03.2024  
**RAPPORT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2023**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

### **PARTIE COMMUNE – PREAMBULE**

Les deux rapports sur la gestion et les comptes de l'exercice 2023 figurent dans cet unique document. Il y aura 2 parties pour permettre au Conseil Intercommunal de débattre et voter séparément les 2 préavis.

La commission chargée de ces études s'est réunie à 3 reprises, la première au pavillon Audrey Hepburn de Tolochenaz et les 2 suivantes dans les locaux de la PRM.

Les 3 séances ont eu lieu les :

- mardi 4 avril à 18h30 pour une première étude du rapport de gestion et des comptes. Etaient présents : Mmes Béatrice Moser (nouvelle titulaire de Préverenges en remplacement de M. Steen Boschetti-démissionnaire) et Catherine Sutter. MM. Jeanny Perrin et Hugo van den Hombergh.  
A titre informel en tant que suppléants : MM. Erik Fruijtier, Frédéric Defever et Thi Nguyen (nouveau de Préverenges pour remplacer Mme Sandrine Böhlen-démissionnaire). Mme Chantal Trabaud déléguée de St-Prex a représenté son village, Mmes Sylvie Fuchs et Barbara Dellwo étant excusées,
- jeudi 18 avril à 18h30 pour le rapport de gestion 2023 en présence de M. Laurent Pellegrino, membre du CoDir; pour la PRM, le Commandant Clément Leu et le Capitaine David Stauffer. Les commissaires présents : Mmes Sylvie Fuchs (St-Prex), Catherine Hodel (Morges), Béatrice Moser (Préverenges) Catherine Sutter (Tolochenaz), MM. Hugo van den Hombergh (Lussy-sur-Morges) et Jeanny Perrin (Buchillon). M. Thi Nguyen à titre informel,
- mercredi 24 avril à 18h30 pour les comptes 2023 en présence de Mmes Sylvie Fuchs, Catherine Hodel, Béatrice Moser, Catherine Sutter et M. Hugo van den Hombergh. M. Erik Fruijtier suppléant remplace M. Jeanny Perrin excusé. M. Thi Nguyen à titre informel. M. David Guarna membre du CoDir ainsi que le Lt Col. Leu, le Capitaine Stauffer et M. Hervé Baer de la PRM.

A l'issue des deux dernières séances, la commission s'est positionnée sur les préavis hors de la présence des représentants.

Les membres de celle-ci adressent tous leurs chaleureux remerciements pour les réponses à leurs nombreuses questions et pour tous les éclaircissements surtout pour les nouveaux commissaires.

**PREAVIS N° 01/03.2024 – RAPPORT DE GESTION 2023**

La commission apprécie toujours grandement le rapport de gestion qui est vraiment très complet par rapport à d'autres corps de police. Celui-ci a certainement généré beaucoup d'heures de préparation et de réalisation et les membres de la commission tiennent à en remercier tous les auteurs.

Nous relevons ci-dessous diverses questions avec leurs réponses.

- ***En quoi consiste la formation « Police et Société » et quelle est sa durée ?***

- Il s'agit d'une formation continue destinée aux policiers de proximité. Elle se décline en 7 modules d'une journée de la manière suivante :
  - 1. Le travail en partenariat et les éléments de posture à adopter
  - 2. Les mineurs
  - 3. Les dépendances
  - 4. Les discriminations de genre et LGBT+
  - 5. La migration, société en mutation
  - 6. La radicalisation
  - 7. Le renseignement de proximité

- ***Combien de personnes « s'occupent » de Neo et combien coûte-t-il ?***

- Notre responsable informatique et son stagiaire médiamaticien s'occupent de l'assistant virtuel. Les coûts de développement ont été de CHF 4'500.00. L'utilisation et la maintenance, basées sur un nombre de conversations estimées à 1'000/mois coûtent environ CHF 10'000.00. On entend par conversation la connexion d'un ordinateur externe à Néo sur 24 heures.

- ***Faites-vous des contrôles après les manifestations et si oui lesquels ?***

- Après la fin des manifestations, des contrôles sont effectués, souvent des contrôles de circulation, de manière non-systématique. En principe, nous ne contrôlons à l'intérieur de la manifestation que si des événements le nécessitent ou lorsque l'heure de fermeture n'est pas respectée.

- ***La presse a dernièrement relaté des violences envers des agents traités par les tribunaux, quel est le ressenti des agents concernés ?***

- En terme de ressenti et pendant longtemps, les policiers ont eu tendance à s'accommoder d'une certaine forme de violence en se disant qu'elle fait partie de la fonction. S'il existe toujours un certain niveau « d'acceptation », les agents déposent plainte lorsque les propos et actes ne sont plus portés que sur l'uniforme mais la personne. PRM connaît quelques cas de violences dans lesquels les agents ont déposé plainte pour voie de fait et injure.

## RAPPORTS DE LA COMMISSION DE GESTION ET FINANCES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

### - **Quelle formation suivent les ASP ?**

- Les ASP suivent la formation de base de 10 semaines à l'Académie de Police, de même que la formation continue (cours de psychologie en 2023). Ils sont intégrés aux cours donnés aux policiers pour les bases de self défense notamment. De plus, des formations spécifiques peuvent leur être données au besoin (par exemple : « apprivoiser ses émotions pour ajuster ses actions »).

Les objectifs du plan de législature 2021-2026 leur déclinaison et l'évolution des actions menées (page 8 du rapport de gestion) montrent l'état d'avancement des différents points sur l'année 2023 et non sur le cumul des 2 ½ ans.

La commission souligne la mise en place en 2023 d'un dispositif de suivi des victimes d'infractions. Il a déjà démontré son opportunité dans plus de 100 cas suivis l'an dernier.

Un nouveau tableau sur la prévention scolaire montre les chiffres 2022-2023 basés sur l'année scolaire, soit du mois de septembre au mois de juin.

Morges est	725
Morges ouest	808
Beausobre	759
Préverenges	1 285
St-Prex	814
Buchillon	78
Total	4 469

Au chapitre 2.15 formations, la commission remarque et félicite la PRM pour le nombre « colossal » d'heures de formation qu'elle offre à tous ses collaborateurs durant l'année ainsi que toutes les heures consacrées aux écoles.

Nous avons pu voir les différences entre les 3 sortes de boucliers que possède la police. Le dernier acquis est plus léger et plus maniable que les 2 autres. Chaque véhicule est équipé de ces boucliers.

### Visite

Le jeudi 16 novembre 2023 en fin de journée, tous les membres titulaires et plusieurs suppléants ont pu visiter le centre de tirs (STA) à Etoy. Le Commandant Leu et M. Gédale Senato, directeur de SDS (Swiss Defense Solutions) nous ont tout expliqué en détail et montré les locaux ainsi que le matériel. C'était vraiment très intéressant de voir comment les salles sont insonorisées, équipées et comment les « tireurs » s'entraînent et dans quelles conditions. La commission tient à remercier tout spécialement ces 2 personnes.

## RAPPORTS DE LA COMMISSION DE GESTION ET FINANCES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Ci-dessous, les tableaux qui récapitulent les événements de police par ordre décroissant, le premier en 2022.

### Classement des 7 plus grands résultats des événements de police par commune

Buchillon	Trouble ordre/nuisances s	Cambriolages	Infract.circul.routière	Dommmages à la propriété	Accidents circulation	Stupéfiants	
	10	6	4	3	1	1	
Lussy-sur-Morges	Accidents circulation	Trouble ordre/nuisances s	Infract.circul.routière	Vols/escroqueries	Cambriolages		
	3	2	1	1	1		
Morges	Infract.circul.routière	Vols/escroqueries	Accidents circulation	Stupéfiants	Dommmages à la propriété	Cambriolages	Cybercriminalité
	331	202	188	157	100	92	37
Préverenges	Infract.circul.routière	Accidents circulation	Cambriolages	Stupéfiants	Vols/escroqueries	Cybercriminalité	Dommmages à la propriété
	46	27	20	15	11	11	9
St-Prex	Infract.circul.routière	Accidents circulation	Cambriolages	Cybercriminalité	Stupéfiants	Vols de véhicules	Vols/escroqueries
	48	31	20	14	12	11	10
Tolochenaz	Infract.circul.routière	Accidents circulation	Cambriolages	Dommmages à la propriété	Vols/escroqueries	Cybercriminalité	Stupéfiants
	26	15	11	9	7	5	4
6 communes	Infract.circul.routière	Accidents circulation	Vols/escroqueries	Stupéfiants	Cambriolages	Dommmages à la propriété	Cybercriminalité
	456	265	231	189	150	121	67

Le deuxième pour 2023.

### Classement des 7 plus grands résultats des événements de police par commune

Buchillon	Troubles ordre/nuisances s.	Cambriolages	Accidents circulation	Dommmages à la propriété	Infract.circul.routière	Cybercriminalité	
	7	5	4	2	2	1	1
Lussy-sur-Morges	Accidents circulation	Cambriolages	Vols/escroqueries	Cybercriminalité	Infract.circul.routière	Dommmages à la propriété	Stupéfiants
	4	4	3	3	2	1	1
Morges	Troubles ordre/nuisances s.	Vols/escroqueries	Infract.circul.routière	Accidents circulation	Stupéfiants	Cambriolages	Cybercriminalité
	316	281	244	199	116	111	92
Préverenges	Troubles ordre/nuisances s.	Infract.circul.routière	Accidents circulation	Dommmages à la propriété	Cybercriminalité	Cambriolages	Vols/escroqueries
	78	34	28	27	25	22	16
St-Prex	Troubles ordre/nuisances s.	Accidents circulation	Infract.circul.routière	Cambriolages	Vols/escroqueries	Cybercriminalité	Dommmages à la propriété
	71	42	39	27	25	20	18
Tolochenaz	Troubles ordre/nuisances s.	Cambriolages	Accidents circulation	Infract.circul.routière	Cybercriminalité	Dommmages à la propriété	Vols/escroqueries
	22	22	21	16	14	7	6
6 communes	Troubles ordre/nuisances s.	Infract.circul.routière	Vols/escroqueries	Accidents circulation	Cambriolages	Cybercriminalité	Dommmages à la propriété
	494	337	331	298	191	155	153

En comparant ces 2 dernières années, le constat est que les infractions à la circulation routière et les accidents de la circulation ont bien reculé ; alors que les troubles de l'ordre public et des nuisances sonores se retrouvent en tête dans la majorité des communes. Les cambriolages et la cybercriminalité ont augmenté.

## **RAPPORTS DE LA COMMISSION DE GESTION ET FINANCES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

Nos remerciements vont à tous les cadres, agents et collaborateurs de la PRM ainsi qu'aux membres du CoDir pour leur engagement et leur travail durant cette année 2023 bien chargée.

### **CONCLUSION**

A l'unanimité de ses membres, la Commission conseille d'accepter le préavis 01/03.2024 sur le rapport de gestion PRM 2023.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

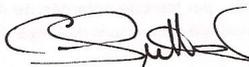
### **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM**

- vu le rapport de gestion du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide**

1. d'approuver la gestion relative à l'exercice 2023.

Au nom de la commission  
La Présidente et rapportrice



Catherine Sutter

**Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du 28 mai 2024**

Tolochenaz, le 2 mai 2024/cs

**PREAVIS N° 02/03.2024 – RAPPORT DES COMPTES DE L'EXERCICE 2023**

Une nouvelle fois pour cette année, les membres de la commission ont fortement apprécié la clarté des comptes ainsi que l'annexe qui explique les grandes différences entre le budget et les comptes.

Nous avons demandé à visionner certains comptes, entre autres ceux-ci :

- 60000-3187.07 Etudes et divers
- 60000-3313.00 Amortissement dépenses d'équipement
- 60000-4370.00 Amendes perçues
- 60000-4390.00 Recettes diverses

Le projet Odyssee a certes été rompu avec la société XPlain, mais cette dernière n'était pas l'unique mandataire. Le projet se poursuit et un nouveau fournisseur sera trouvé pour remplacer XPlain. Le montant de CHF 96'084.00 est l'amortissement qui correspond au montant dépensé en 2023. Il n'est pas perdu car les phases préparatoires seront prises en considération avec la suite du programme. Ce montant se retrouve au bilan, sous la rubrique investissement.

Le compte attribution au fonds de réserve pour changement d'uniforme de police no 60000.3809.02 montre une charge de CHF 50'000.00 alors qu'elle n'a pas été budgétée. Le budget est établi dans le courant du printemps, approuvé par le CoDir en juin et par le Conseil Intercommunal en septembre de chaque année. Cette dépense a eu lieu en fin d'année donc elle n'a pas pu être intégrée dans le budget 2023.

Les comptes honoraires et prestations de service nos 60120.3185.00 et 60140.3185.00 montrent les mêmes montants au budget et dans les comptes. Ceci s'explique par le fait que le budget est établi en fonction d'un nombre d'heures escompté maximum correspondant au nombre d'effectifs, soit des heures normalement effectuées. Les heures d'absences sont ensuite réduites de ce montant. En 2023, il n'y a pas eu d'absence, donc pas de déduction et les montants restent identiques.

Toutes les explications et les éclaircissements à nos diverses questions nous ont été apportés.  
Un grand merci au Lt Col. Leu et à ses collaborateurs.

## RAPPORTS DE LA COMMISSION DE GESTION ET FINANCES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le tableau ci-dessous indique l'ensemble des recettes et des charges ainsi que les montants totaux des 6 communes et du coût par habitant.

### PRM / COMPTES ET BUDGETS

Evolution des recettes et des charges (sans la participation des communes et sans les charges du personnel affectées aux tâches contractuelles)

	RECETTES	Commentaires	CHARGES	Commentaires		A charge des communes	Coûts par habitant
Budget 2013	2'048'000		8'258'400		2013	6'210'400	230,65
<b>Comptes 2013</b>	<b>2'956'503</b>		<b>8'313'665</b>		<b>2013</b>	<b>5'357'162</b>	<b>185,22</b>
Budget 2014	2'539'600	Amendes + 400'000 - Achat radar laser	8'675'300	Entrée Buchillon et Lussy au 01.07.2013 - augmentation effectifs	2014	6'135'700	216,37
<b>Comptes 2014</b>	<b>2'856'305</b>		<b>8'573'200</b>		<b>2014</b>	<b>5'716'895</b>	<b>196,37</b>
Budget 2015	2'788'100	Avec 1'100 de reprise pour débiteurs douteux	8'819'200		2015	6'031'100	208,52
<b>Comptes 2015</b>	<b>2'913'592</b>		<b>8'899'210</b>	Fluctuation du personnel	<b>2015</b>	<b>5'985'618</b>	<b>202,11</b>
Budget 2016	2'742'000	Avec 1'500 de reprise pour débiteurs douteux	9'173'750	Augmentation des effectifs	2016	6'431'750	220,92
<b>Comptes 2016</b>	<b>2'589'751</b>		<b>8'693'888</b>		<b>2016</b>	<b>6'104'137</b>	<b>204,33</b>
Budget 2017	2'839'500		9'459'900	Formation continue Assurances Location remorque radar	2017	6'620'400	223,65
<b>Comptes 2017</b>	<b>3'845'107</b>		<b>9'116'825</b>	Recette + importantes par test radar semi-stationnaire	<b>2017</b>	<b>5'271'718</b>	<b>175,65</b>
Budget 2018	3'758'900	Introduction Radar-Girafe	10'956'850	Nouvel Hôtel de Police (loyer sur 8 mois) Effectifs + 3 ETP Amortis. équipement	2018	7'197'950	240,94
<b>Comptes 2018</b>	<b>4'134'849</b>		<b>10'047'014</b>	Nouvel Hôtel de Police. Tout le personnel n'a pas été engagé. Effectifs - 1.9 ETP	<b>2018</b>	<b>5'912'165</b>	<b>197,22</b>
Budget 2019	3'915'100		11'199'150		2019	7'284'050	242,70
<b>Comptes 2019</b>	<b>4'792'753</b>	Radar-Girafe sur l'année complète	<b>10'945'092</b>	Effectifs + 7 ETP	<b>2019</b>	<b>6'152'339</b>	<b>203,94</b>
Budget 2020	4'003'100		11'529'650		2020	7'526'550	251,08
<b>Comptes 2020</b>	<b>4'405'878</b>	COVID-19	<b>10'882'328</b>	COVID-19	<b>2020</b>	<b>6'476'480</b>	<b>212,36</b>
Budget 2021	4'617'000		12'216'250	Effectifs + 2.75 ETP	2021	7'599'250	251,90
<b>Comptes 2021</b>	<b>5'244'708</b>		<b>11'350'246</b>		<b>2021</b>	<b>6'105'538</b>	<b>195,35</b>
Budget 2022	4'732'100		12'425'950		2022	7'693'850	252,27
<b>Comptes 2022</b>	<b>4'422'313</b>	Girafe endommagée	<b>11'746'509</b>		<b>2022</b>	<b>7'324'196</b>	<b>229,45</b>
Budget 2023	4'742'500		12'817'400	Formation de 3 asp. + taxes	2023	8'074'900	258,36
<b>Comptes 2023</b>	<b>5'183'099</b>	Rétroc. ass./div.amendes/+manifestations et marchés	<b>12'412'139</b>	Traitements et cotisations du personnel/marquage à rattraper	<b>2023</b>	<b>7'229'040</b>	<b>224,32</b>
Budget 2024	4'967'000	Diminution des horod.euros	13'374'300	Traitements et cotisations personnel/2 speedy	2024	8'407'300	263,38

Nos considérations finales sont les suivantes :

- toutes les explications concernant les fluctuations ont été apportées dans le préavis ainsi que dans l'annexe. Elles sont claires, circonstanciées et justifiées. La commission les comprend et les accepte,
- le coût par habitant de CHF 224,32 est légèrement plus bas qu'en 2022 et cela nous rassure. Une hausse de 306 habitants sur le total des 6 communes a aussi permis d'abaisser ce coût,
- nous sommes très satisfaits de ce résultat et remercions les membres du CoDir ainsi que la PRM pour les efforts fournis afin de rester en-dessous du seuil des CHF 240.00.

En annexe de ce document, se trouve le rapport sur l'examen succinct (review) de la société BDO.

## **CONCLUSION**

A l'unanimité de ses membres, la commission recommande d'accepter le préavis 02/03.2024 sur les comptes 2023.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM**

- après avoir pris connaissance du préavis du Comité de direction présentant les comptes 2023,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

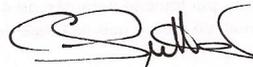
#### **décide**

1. d'adopter les comptes des activités de police de la Police Région Morges pour 2023, représentant des charges à hauteur de CHF 14'922'938.84 et des recettes pour un montant de CHF 7'693'898.74. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 7'229'040.10 est entièrement couverte par les communes membres;
2. de prendre acte des comptes ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2023, représentant des charges à hauteur de CHF 3'147'585.19 couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :
  - CHF 2'789'261.77 (charges), CHF 3'905'885.03 (revenus) pour la Commune de Morges,
  - CHF 319'203.42 (charges), CHF 75'112.49 (revenus) pour la Commune de Sait-Prex,
  - CHF 21'920.00 (charges), CHF 8'450.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz,
  - CHF 10'240.00 (charges), CHF 2'360.00 (revenus) pour la Commune de Buchillon,
  - CHF 6'960.00 (charges), CHF 1'730.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-Morges.

**RAPPORTS DE LA COMMISSION DE  
GESTION ET FINANCES AU  
CONSEIL INTERCOMMUNAL**

3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune.

Au nom de la commission  
La Présidente et rapportrice



Catherine Sutter

**Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du 28 mai 2024**

## RAPPORTS DE LA COMMISSION DE GESTION ET FINANCES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL



Tél. + 41 21 310 23 23  
www.bdo.ch  
lausanne@bdo.ch

BDO SA  
Biopôle bât. Metio - Epalinges  
Case postale 151  
1001 Lausanne

### RAPPORT DE L'AUDITEUR

Au Conseil intercommunal de l'Association Police Région Morges, Morges

#### Rapport sur l'examen succinct (review) des comptes annuels

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes de l'Association Police Région Morges comprenant le bilan, le compte de fonctionnement et le tableau des investissements pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2023.

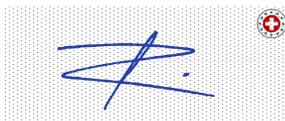
Ces comptes relèvent de la responsabilité du Comité de Direction de l'Association Police Région Morges (PRM) alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'Audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes de l'association ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes de l'association ne sont pas conformes à la Loi sur les communes du 28 février 1956 et au Règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 18 avril 2024

BDO SA



Loïc Rossé  
Expert-réviseur agréé



pp Nicole Allemand  
Expert-réviseur agréé

#### Annexes

Comptes 2023 comprenant :

- Bilan
- Comptes de fonctionnement
- Tableau des investissements